



CONSEIL GENERAL  
DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION  
**ARCHIVES**  
*Vostra memoria*

# RECHERCHES



# REGIONALES

---

**COTE D'AZUR**

---

**ET CONTREES  
LIMITROPHES**

---

**NUMERO** 4-1989 **4<sup>eme</sup> TRIMESTRE**

---



# RECHERCHES REGIONALES

## COTE D'AZUR ET CONTREES LIMITROPHES

*Recherches régionales  
se propose de faire  
mieux connaître  
la Côte d'Azur  
et les contrées limitrophes  
telles qu'elles  
apparaissent au travers  
des recherches  
en sciences humaines  
et sociales.*

*La revue publie,  
dans un esprit  
multidisciplinaire,  
des travaux originaux,  
des résumés de thèses,  
ou de mémoires  
de maîtrise,  
des documents  
d'archives,  
des données  
statistiques,*

*des notes de lecture,  
toutes les informations  
qui font progresser  
la connaissance  
ou facilitant les  
études ultérieures.*

*En assurant  
ce périodique,  
les Archives  
des Alpes-Maritimes  
restent fidèles  
à leur mission qui  
est essentiellement de  
fournir aux chercheurs  
les instruments  
de documentation  
indispensables  
à la réalisation  
de leur œuvre.*

BULLETIN TRIMESTRIEL

édité par la

DIRECTION  
**ARCHIVES**  
*Votre mémoire*

Centre Administratif Départemental  
06030 - NICE Cédex - Tél.: 93 72 20 81

### FONDATEURS

Etienne DALMASSO  
Andrée DEVUN

### COMITE DE REDACTION

Marie-Louise CARLIN, histoire du droit  
Rosine CLEYET-MICHAUD, archives  
Loïc ROGNANT, géographie  
Ralph SCHOR, histoire





**RECHERCHES  
REGIONALES**

---

**Alpes-Maritimes**

**et**

**Contrées limitrophes**

**SOMMAIRE**

**30<sup>e</sup> année**

**1989 – N°4**

**Octobre - décembre**

La population de Saint Raphaël : croissance, nationalité et professions 1841-1982 par Colin DYER	p. 2
Les risques naturels dans l'intérieur des Alpes- Maritimes : permanences et variations historiques par Maurice JULIAN	p. 13
La franc-maçonnerie dans le département des Alpes-Maritimes sous le consulat et l'empire par Yves HIVERT-MESSICA	p. 21
Les sociétés de secours mutuel et les autres associations d'Italiens dans le département des Alpes-Maritimes (1860-1940)	p. 34
L'hôpital Saint-Roch de Nice pendant la première guerre mondiale : médecins, soins et actes par Florence RAFFRAY	p. 45

**109**

**LA POPULATION DE  
SAINT-RAPHAEL  
CROISSANCE, NATIONALITES  
ET PROFESSIONS**

**1841-1982**

**par Colin DYER**

## I - LA. POPULATION TOTALE

Nous savons qu'en 1698, d'après le rapport d'affouagement, la population de Saint-Raphaël comprenait environ 300 âmes (1). Il s'y trouvait 79 familles, 44 maisons, un puits pour l'usage des habitants et 22 magasins pour le négoce de la mer. Un siècle plus tard, en 1815" on estima cette population à quelque 400 âmes (2).

La liste nominative du recensement de 1841, qui présente les noms et des détails de tous les habitants de la commune, indique un total de 955 personnes (3). A cette époque on vivait plus ou moins en deux communautés à Saint-Raphaël : l'une autour de la vieille église et appelée "le village", l'autre sur le vieux port et appelée "la marine". En 1846 on comptait 492 habitants dans le village, 370 à la marine et seulement 132 dans le reste de la commune, donnant un total de 994 personnes. En 1851, le nombre a continué à grimper lentement jusqu'à 1020 personnes. La progression de cette population depuis cette année là jusqu'à la première guerre mondiale est indiquée dans le tableau 1.

**TABLEAU 1 : POPULATION TOTALE 1851-1911**

ANNEE	"VILLAGE"	"MARINE"	AILLEURS	POPULATION TOTALE
1851	.....	non indiqué.....		1020
1856	468	439	152	1055
1861	504	485	154	1143
1866	555	487	229	1271
1872	632	543	276 (4)	1451
1876	1020		488	1508
1881	.....	non indiqué.....		2456
1886	.....	".....		3227
1891	.....	".....		3810
1896	.....	".....		4270
1906	.....	".....		4893
1911	.....	".....		5112

Tous les quartiers augmentent sans cesse leur population jusqu'en 1876, époque où le village (la nouvelle gare s'y trouve) prend de l'essor aux dépens du reste de la commune. Au cours des soixante-dix années 1841-1911 l'importance démographique de Saint-Raphaël a donc augmenté de 4092 habitants, soit presque quintuplé. La croissance moyenne annuelle est de 58 personnes.

C'est essentiellement à partir de 1876, cependant, que commence cet essor. Il y a une raison principale pour cela, c'est l'arrivée du chemin de fer PLM à Saint-Raphaël en 1864 qui va ouvrir la région sur l'extérieur.

Les voies d'accès, qui, jusqu'alors, n'avaient été que des chemins tortueux traversant les monts, étaient tout d'un coup doublées par le chemin de fer, permettant une circulation rapide pour les voyageurs et les marchandises.

Une conséquence importante de cette arrivée du chemin de fer était la possibilité du développement du tourisme. Le maire de Saint-Raphaël de 1877 à 1895 Félix Martin, polytechnicien, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées dans le Var en 1875 et puis ingénieur en chef du PLM, allait l'encourager de toutes ses forces, et ses relations personnelles auprès des autorités départementales et nationales facilitèrent sa tâche. Avec le concours d'amis parisiens, médecins et autres, de grands projets furent lancés à Saint-Raphaël qui commençait à être connu comme lieu de repos et de cures au soleil, à la fois parmi les pinèdes "balsamiques" et le long des plages "tonifiantes". Au cours des quelque vingt années des mandats de Félix Martin, environ 200 villas (5) " de grands hôtels, et tout un équipement urbain se construiront à Saint-Raphaël. De plus, en 1903" une nouvelle route sera construite, la Corniche d'or, qui assurera la liaison de Saint-Raphaël à Cannes par le bord de mer, épousant tous les méandres du massif de l'Estérel.

Il faut ajouter que la production industrielle mondiale était en pleine expansion, et les minerais nouveaux tels que la bauxite furent très recherchés. La bauxite, acheminée par voie ferrée depuis son lieu d'extraction, était chargée sur les grands vapeurs à Saint-Raphaël et, pendant un moment, on avait même envisagé un raccordement ferré entre le PLM et le port (6).

Entre les guerres cette croissance va s'accélérer de façon considérable (tableau 2).

**TABLEAU 2 : POPULATION TOTALE, 1921-1936**

Année	Population de la commune
1921	6183
1926	8919
1931	9539
1936	9635

Au cours des vingt-cinq dernières années 1911-1936, la croissance est donc de 4.663 habitants, soit une moyenne annuelle de 186 personnes. De nombreux Anglais, découvrant la tranquillité de Saint-Raphaël après Nice et Cannes, viennent s'y installer, achètent ou louent des villas et séjournent dans les hôtels. En outre, depuis 1920, Saint-Raphaël est devenu un lieu important de retraite pour les militaires et les civils (7).

Toutefois, au cours des années 1931-1936 (époque où, en France aussi bien qu'à Saint-Raphaël, le nombre de décès allait souvent dépasser celui des naissances (8)), on note une certaine stabilité, depuis 1841 la population raphaëloise a plus que décuplé.

Après la deuxième guerre mondiale, le nombre d'habitants à Saint-Raphaël -on ne s'en étonnera guère- dépasse à peine celui de dix ans plus tôt. Mais à partir de ce moment-là la population va croître à une vitesse jamais connue. Voici le détail de cette accélération (9)

**TABLEAU 3 : POPULATION TOTALE. 1946-1982**

Année	Population
1946	9 775
1954	10 177
1962	13 787
1968	18 339
1975	21 336
1982	24 036

Pendant ces trente-six années la population s'est accrue de 14 261 habitants, soit une moyenne de 396 par an.

La croissance naturelle de la population joue évidemment un rôle dans cette augmentation mais, bien entendu, n'en explique qu'une partie. A la fin de la guerre d'Algérie de nombreux rapatriés se sont installés à Saint-Raphaël, mais leur nombre non plus n'est guère prépondérant. Il y a un mélange de facteurs. Le goût du soleil et de la mer. et la possibilité de satisfaire à ces goûts grâce à un niveau de vie de plus en plus élevé et des périodes de vacances de plus en plus longues et disséminées dans l'année, ont apporté de nombreuses nouvelles populations sur la Côte d'Azur et Saint-Raphaël n'y fait pas exception. On vient vivre ici sa vie professionnelle quand on peut, sinon on vient s'y installer au moment de la retraite. De plus en plus les gens vivent plus longtemps. C'est ainsi qu'en 1954 on trouve 12,6% de la population Raphaëloise âgée de plus de 64 ans, 18,4 % en 1968, et même 22,9 % en 1982 (10). Aux années 1960 déjà, les trains le "Mistral" et le "Ligure" s'arrêtaient à la gare de Saint-Raphaël-Valescure et l'autoroute de l'Estérel passait juste au nord. En 1986 le TGV allait y faire arrêt, mettant la ville à seulement 6 h 15 de Paris par la voie ferrée. Les mouvements migratoires, permanents ou autres, vers Saint-Raphaël peuvent donc se faire avec grande facilité. Le recensement de 1982 montre en fait que seulement 62,2 % des habitants à Saint-Raphaël y résidaient lors du recensement de 1975- La population raphaëloise était donc à la fois croissante et mobile.

Le graphique numéro 1 résume l'évolution de cette population de 1841 à 1982 (11).

## II - LES PROFESSIONS

Au cours des années que faisaient les Raphaëlois pour gagner leur pain quotidien ?

Pour le savoir nous avons fait des dépouillements dans les listes nominatives de la commune pour 1856 et 1911 et avons consulté les résultats du recensement de l'INSEE pour l'année 1982.

Les résultats de nos recherches en 1856 sont fascinants car l'on y trouve de nombreuses professions qui n'existent plus de nos jours.



En 1856, nous l'avons vu, le recensement présente des détails séparés pour le "village" et la "marine". Voici les principales professions que nous avons comptées dans le village :

cultivateurs	50
journalières	14 (et 8 journaliers)
propriétaires	11
marins	9
bouchonniers	7 (et 1 bouchonnière)
domestiques	6
couturières	5
cordonniers	5
ménagers (12)	5
charretiers	4
retraités	4

On trouve une richesse de 29 autres professions dans cette population villageoise dont voici certaines (le chiffre entre parenthèse indique là où il y a plus d'une personne) : institutrice, instituteur, aubergiste, charpentier, cordier, cabaretier, fruitière, lessiveuse, négociant (2), menuisier (3) médecin, perruquier, portefaix, pêcheur (2), revendeuse, serrurier, tisserand, marchand drapier, maréchal (2), maçon, fournière, sergent de ville, garde forestier et trois personnes dont les tâches sont religieusement associées : prêtre, sacristain et fossoyeur.

Sur un total de 165 personnes actives dans le village les cultivateurs et les ménagers en représentent donc exactement le tiers.

On devine les principales professions à la "marine" :

pêcheurs		23
marins		23
capitaine des douanes	1 --	16
sous-patron des douanes	1	
receveur des douanes	1	
matelots des douanes	8	
préposés aux douanes	5 --	
bouchonniers		11
poissonnières		7
négociants		5
portefaix		5
journaliers (et une journalière)		5
couturières		5
boulangers		5
retraités		4

On y trouve également (parmi d'autres), à la différence du village : deux bouchers, un distillateur, un maître de port, un débitant de tabac, deux barillards, un tailleur, une modiste et une accoucheuse (douée du joli nom de Pélagie Péronnelle). On y trouve aussi le maire de Saint-Raphaël, François Honoré.

Sur les 142 personnes actives dans le port, les pêcheurs et les marins en représentent 32,4%.

A la caserne des douaniers à Boulouris on voit un brigadier, un sous-brigadier et trois préposés aux douanes ; à la caserne d'Agay il y a un brigadier, un sous-brigadier un lieutenant et six préposés ; et à la caserne d'Aurelle on compte un brigadier, son sous-brigadier et trois préposés. Le Chemin des Douaniers, qui faisait le tour de toute cette côte raphaëloise, aurait été, semble-t-il, bien battu.

Dans tout le reste de la commune on ne compte que dix-huit ménagers, quatre domestiques et deux cultivateurs. En 1856, donc, on ne voyait, une fois sorti du port et du village, guère que des cultivateurs travaillant les terres, et des douaniers sillonnant les côtes.

Sur les 350 personnes actives dans toute la commune de Saint-Raphaël ce sont les 52 cultivateurs et 23 ménagers qui sont majoritaires (21,4 %).

Un siècle plus tard la vocation de Saint-Raphaël était profondément changée.

La création et ensuite le développement du tourisme avaient radicalement modifié la structure professionnelle de sa population. En 1965, J. Guiter a analysé les activités professionnelles des Raphaëlois dans le recensement de 1911 mais, faute d'une équipe de chercheurs (13), il n'a pas pu faire le même travail dans les listes ultérieures, tâche considérable étant donné la croissance rapide de la ville. Guiter a trouvé qu'en 1911 les pêcheurs avaient conservé leurs effectifs (une soixantaine), et qu'en général le secteur primaire formait le 1/6e de la population active. Déjà en 1911 le secteur tertiaire, cependant, commençait à se gonfler avec environ 200 personnes, nombre qui allait croître jusqu'à 1660 en 1962, la proportion de la population active passant ainsi de 12 % à 36 % (14). Sur une population active de 7712 personnes le recensement de 1982 montre 5788 dans le secteur tertiaire (soit 75 %) contre seulement 80 dans le primaire. La grande expansion immobilière de la commune expliquera sans doute pourquoi environ la moitié des travailleurs dans le secteur secondaire sont employés dans le bâtiment et le génie civil.

Les cultivateurs, si importants en 1856, représentaient seulement 1,1 % des actifs en 1962 ; en 1982 leur rôle a encore été réduit, jusqu'à 0,1 % (15). Par contre, le nombre de retraités, si peu important en 1856, va former 16,6 % de la population totale en 1962 et 21,8 % en 1982.

De plusieurs points de vue, donc, on peut dire que la structure de la population active au cours du dernier siècle et demi a été complètement retournée.

### **III - LES ETRANGERS**

Les listes nominatives de 1841, 1846, 1856, 1861 et encore en 1881 ne pouvaient pas être accusées de "racisme" ou de "nationalisme" car elles ne demandaient pas leur nationalité aux personnes recensées. Peut-être en 1841 et 1846 n'y avait-il pas d'étrangers à Saint-Raphaël car en 1851 on n'en trouve que 21, tous de nationalité italienne. En 1866 on compte 159 étrangers, tous des Italiens. En 1872 on indique 216 étrangers mais la nationalité n'est pas présentée. En 1876 il y a 181 étrangers, dont 170 Italiens.

L'évolution de cette population étrangère à partir de 1886 est présentée dans le tableau 4.

**TABLEAU 4 : LA POPULATION ETRANGERE, 1886-1982**

Année	Nombre d'étrangers	% population totale
1886	1010	31
1891	1370	36
1896	1533	36
1911	2052	40
1921	2256	36
1926	3397	39
1931	2955	31
1936	2455	25
1946	1395	14
1975	1225	6
1982	1364	6

Les Français représentent donc moins des deux tiers de la population raphaëloise de 1891 à 1926, année à partir de laquelle, grâce aux naturalisations, au ralentissement de l'immigration et puis à l'effet de la deuxième guerre mondiale, le nombre et surtout la proportion des étrangers commencent à sérieusement décliner.

Les recensements de 1886, 1891 et 1896 et 1975 indiquent la distribution par nationalité des étrangers. Pour les années 1911, 1921, 1936 et 1946 nous avons dépouillé les listes nominatives afin de connaître cette distribution (tableau 5).

**TABLEAU 5 : NATIONALITE DES ETRANGERS, 1886-1946**

Année	Italiens	Suisses	Belges	Britanniques	Autres	Total
1886	816	126	31	14	23	1010
1891	1090	60	73	102	45	1370
1896	1304	81	21	74 (1)	53	1533
1911	1955	47	-	29	21	2052
1921	1869	62	48	116	161	2256
1936	2043	71	40	88 (2)	213(3)	2455
1946	684	49	23	16	623(4)	1395

(1) Canadiens inclus. (2) Tous Anglais. (3) Dont 102 Espagnols et 27 Russes, (4) Dont 51 Espagnols et 492 étrangers "comptés à part" sans indication de nationalité.

Ce sont évidemment les Italiens qui dominent à Saint-Raphaël, non seulement parmi les étrangers mais presque parmi la population totale à certaines années car à la veille de Grande Guerre ils en représentaient presque 40 %. Au cours de la deuxième guerre leur nombre va diminuer de façon spectaculaire. Trente ans plus tard nous savons, grâce au recensement de 1975, qu'ils ne forment plus que 1,6 % des habitants, mais tiennent toujours la première place parmi les étrangers. Juste avant et après la deuxième guerre on remarque que ce sont les Espagnols qui remplacent les Britanniques ou les Suisses en deuxième place.

En 1898 une liste demandée au maire de Saint-Raphaël par le préfet du Var (et envoyée le 6 avril de cette année-là) montre le nombre d'étrangers "existant dans la commune" (à la différence de ceux "résidant habituellement" indiqués dans les recensements) : on y compte 1356 Italiens et 83 Suisses, mais également 250 Anglais. Si l'on soustrait les 74 Anglais "résidant" en 1896, on peut supposer la présence de quelque 176 Anglais "touristes" à cette époque.

Le quartier de Valescure attirait de très nombreux Anglais pendant de longues années et on l'appelait même "la colonie anglaise". Nous avons par conséquent fait une analyse séparée pour cette région sur les hauteurs de Saint-Raphaël. Le tableau montre les Anglais "résidant habituellement" à Valescure entre 1911 et 1946. C'est en 1921 qu'ils sont présents en plus grand nombre.

**TABLEAU 6 : LES ANGLAIS A VALESCURE, 1911-1946**

Année	Nombre d'Anglais	Pop. totale de Valescure
1911	2	65
1921	65	217
1936	32	252
1946	3	218

En 1921 on y trouve notamment Lord Henry Ashcombe, créateur du célèbre golf de Valescure en 1896, avec son épouse, ses six domestiques et un prêtre.

Les carrières du Dramont (16) offraient un autre style de vie aux travailleurs italiens qui s'y installaient et qui y dominaient complètement. Le tableau 7 présente les résultats du dépouillement que nous y avons fait.

**TABLEAU 7 : LES ITALIENS AU DRAMONT**

Année	Nombre d'Italiens	Pop. totale Dramont	% Italiens
1911	598	701	86
1921	515	640	80
1926	671	809	83
1931	493	673	73
1936	444	698	63
1946	75	394	19

Si Valescure était une "colonie anglaise" le quartier du Dramont (dont les carrières allaient cesser leur activité en 1959) était encore plus une "colonie italienne". Avant la guerre de 1914 presque tous les habitants du Dramont étaient des Italiens et quoique leur nombre commençât à diminuer à partir de cette époque, entre les guerres ils en formaient toujours au moins les deux tiers.

Que faisaient ces nombreux Italiens pour gagner leur vie ? Nous avons fait une analyse exhaustive dans la liste nominative pour 1921 en examinant les professions des Italiens travaillant et habitant au Dramont, et ensuite dans le reste de la commune.

Dans les carrières du Dramont nous avons coopté 266 habitants italiens actifs, nombre plutôt normal (sinon un peu élevé) sur une population totale de 515 personnes. Parmi eux on compte 78 carriers (et 21 qui y travaillent mais qui habitent ailleurs), 88 manoeuvres et les mineurs ; on y voit également 12 journalières, 9 journaliers, 7 trancheurs, 7 domestiques, 7 mécaniciens, 6 forgerons et 7 gargotiers pour apaiser les soifs dans ces lieux poussiéreux (17).

Dans le reste de la commune les Italiens exerçaient les professions libérales présentées dans le tableau 8.

**TABLEAU 8 : PROFESSIONS DES ITALIENS (DRAMONT EXCLU)**

journaliers	84	charretiers	17
domestiques	61 (1)	cultivateurs	16
journalières	56	peintres	15
maçons	47	femmes de chambre	15
employés	44	repasseuses	15
jardiniers	30	blanchisseuses	14
couturières	26	cordonniers	13
cuisinières	22	laitiers	11
épicières	19 (et 3 épiciers)	autre professions	211
<b>Total actifs : 719</b>			

(1) Les ménagères travaillant ailleurs que chez elles sont ici incluses.

Ce sont donc les journaliers et les journalières qui sont les professions les plus importantes chez les Italiens dans la commune en dehors du Dramont, suivis par les domestiques et ensuite, seulement en troisième place, les maçons.

Si l'on considère la commune entière (c'est à dire le Ramons inclus) les maçons vont se trouver en cinquième place, derrière également les carriers et les manoeuvres. Dans la commune entière on compte donc 388 personnes sur une population active totale de 985 (soit 39 %) Qui exerçaient ces quatre premières professions -souvent parmi les moins bien rémunérées, parfois pénibles, et avec une sécurité de travail plutôt limitée.



## CONCLUSION

Les quelque cent quarante ans que couvrent cette étude sur Saint-Raphaël ont été bien mouvementés.

Au début il n'existait essentiellement que deux centres d'habitation : le village et le port. La séparation entre ces deux centres allait bientôt s'effacer grâce surtout à l'agrandissement du village après l'arrivée du chemin de fer. Pendant la "Belle Epoque" de nombreux Anglais venaient séjourner à Valescure, et le tourisme commença à se développer sérieusement à Saint-Raphaël avec les commerces et industries qui le suivaient. A la carrière du Dramont allait se développer, plus ou moins simultanément, une autre population importante composée presque exclusivement d'Italiens. Un grand nombre d'Italiens allait venir à Saint-Raphaël en général et y occupèrent pendant un moment des situations parmi les moins favorisées.

C'est à partir de la deuxième guerre mondiale que le portrait démographique de Saint-Raphaël va de nouveau se transformer. Depuis le début du siècle les Français n'avaient toujours représenté qu'environ 60 % des habitants : bientôt après cette guerre ils allaient en former toujours plus de 90 %. Les Français avaient découvert le soleil et la mer et, l'amélioration du niveau de vie leur permettant, ils venaient en profiter d'abord pour leurs vacances et ensuite pour leur retraite. Cette population française croissante à Saint-Raphaël est donc également vieillissante.

Les personnes à la retraite formant cette nouvelle population sont sûrement heureuses à leur arrivée à Saint-Raphaël ; mais le sont-elles toujours après quelques années de séjour et, souvent -loin de leur domicile d'origine- après le décès de l'un des deux époux ? On peut se demander aussi quelles étaient les relations entre les nombreux Italiens et leurs voisins français à Saint-Raphaël entre les guerres. Ce serait, parmi d'autres, d'intéressantes études sociologiques qui restent à faire.

## NOTES

- (1) Cité dans M, CARLINI, Saint-Raphaël à travers les âges. Imprimerie nouvelle, Saint-Raphaël, 1981, p. 30.
- (2) J. SANDILLON, Fréjus-Saint-Raphaël : hier, aujourd'hui, demain, thèse de doctorat de 3e cycle en urbanisme, université d'Aix-Marseille, 1984, p. 104 (Sandillon n'indique pas sa source)
- (2) Archives municipales de Saint-Raphaël, série I, F4. Les autres recensements jusqu'en 1946 s'y trouvent également.
- (4) Dont Agay 68, Dramont 51, "Boulerie" 31.
- (5) Emilie JEANNIN-MICHAUD, Saint-Raphaël : naissance d'une station, étude architecturale, thèse de doctorat de 3(c) cycle, université de Paris X, 1982, P. 72.
- (6) SANDILLON, op.cit., p. 104.
- (7) J. GUITER dans Actes du 90e congrès national des Société savantes, Nice, 1965, section de géographie, Bibliothèque nationale, Paris, 1966, p. 270.
- (8) A la veille de la deuxième guerre le nombre de décès excéda celui des naissances à Saint-Raphaël en 1932 (117 décès pour 116 naissances), 1935 (150 pour 137), 1937 (144 pour 130) et 1939 (160 pour 133). (Source : document fourni par les services d'état civil, mairie de Saint-Raphaël).
- (9) Chiffres communiqués par l'INSEE, 17 rue Menpenti, I3387 Marseille (le chiffre pour 1982 est le résultat du sondage à 1/4).
- (10) Chiffres des recensements INSEE. Dans le Var en général en 1982 on trouve seulement 17 % des personnes figées de plus de 64 ans.
- (11) Nous ne présentons ici que la population "résidant habituellement". Guiter a évalué le nombre de touristes en 1965 à Saint-Raphaël à "un peu moins de 100 000" (op.cit., p. 266).
- (12) Cultivateur
- (13) Nous nous trouvons malheureusement dans la même situation.
- (14) GUITER, op.cit.. pp. 272-273.
- (15) Ce chiffre, tel celui que nous présentons pour 1856, ne comprend pas les ouvriers agricoles.
- (16) La "SA des carrières de Porphyre de Saint-Raphaël", ouverte en 1884, exploitait un gisement de porphyre bleu de 45 hectares et produisait des pavés, du macadam, du ballast pour les chemins de fer, des moellons, des pierres brutes et du gravier fin.
- (17) Les autres professions des Italiens habitant au Dramont comptant plus d'une personne sont : boulanger (3), cordonnier (2), couturier (3), charretier (2), jardinier (3), maçon (4) et repasseuse (2).

**LES RISQUES NATURELS DANS  
L'INTERIEUR DES  
ALPES-MARITIMES :  
PERMANENCES  
ET VARIATIONS HISTORIQUES**

**par Maurice JULIAN**

**Université de Nice**

Les liens entre écosystèmes, agro systèmes et risques naturels sont étroits au point que d'éminents spécialistes de cette question (Burton, Kates et White, 1978) ont pu donner à un ouvrage le titre suivant : *Environment as hazard*. Bien que la notion de risque naturel (natural hazard) soit issue de recherches récentes dans les domaines de la géo écologie et des sciences sociales outre-Atlantique, il semble légitime d'appliquer ce concept non seulement à l'environnement actuel mais également, par transfert dans un passé assez proche, aux agro systèmes montagnards dont le déclin s'est opéré avec le profond dépeuplement.

Si l'on peut tabler sur la permanence des systèmes naturels, au moins en matière de géologie et de climatologie, d'autres éléments de l'environnement sont modifiés, parfois profondément, par l'anthropisation, si bien que les impacts d'événements naturels de forte intensité ont pu se modifier dans des proportions semblables.

Or le faisceau des vallées des Alpes-Maritimes, domaine de reliefs à forts dénivelés induisant une énergie potentielle élevée, correspond à une aire de sismicité notable, à un domaine d'instabilité endémique des versants et des lits torrentiels, soumis fréquemment à des précipitations copieuses.

Les références à des phénomènes catastrophiques ou dommageables abondent dans les sources de l'époque récente mais sont plus rares et n'ont pas une fiabilité équivalente pour les périodes antérieures (cf. les discussions à propos du séisme nissart de 1564).

Aussi l'examen comparatif des risques naturels auxquels devait s'adapter la société ancienne (jusqu'au rattachement et à l'effondrement démographique) et qu'affronte l'aménagement de nos jours ne peut se développer avec toute la rigueur souhaitable en raison de cette faiblesse des sources. Le propos restera donc assez général, notre ambition se limitant pour l'instant à l'ouverture d'une piste.

Après l'examen du concept de risque naturel et l'appréciation du rôle de ces phénomènes dans les écosystèmes et dans les systèmes anthropiques de l'espace considéré, on développera une analyse comparative des différents types de risques.

## **LA NOTION DE RISQUE NATUREL : ROLE DANS LES ECOSYSTEMES ANTHROPISES**

Le concept de risque naturel, tout comme celui de risque technologique, implique la conjonction d'un aléa et d'une vulnérabilité.

Les effets catastrophiques d'un phénomène naturel violent peuvent n'avoir, dans certains cas, aucune conséquence directe sur l'oecoumène : c'est le cas de la chute d'un météorite dans une zone déserte comme par exemple la taïga du Grand Nord.

De tels événements, intéressants en eux-mêmes, objets de recherches fondamentales de la part des physiciens ou des naturalistes, n'entrent pas dans la catégorie des risques naturels.

1.1 L'aléa correspond à la possibilité pour un lieu (site ou région) d'être exposé à un événement naturel violent. A condition de disposer d'assez longues séries de données, il est possible de définir les fréquences, en termes de probabilités (ou temps de retour), des phénomènes naturels pour des intensités données et en fonction d'échelles d'appréciation : intensités ou magnitudes sismiques, quantités et intensités durées de précipitations, débits des crues, etc.

1.2 La vulnérabilité se réfère aux types et aux modalités d'occupation de l'espace concerné, à l'éventualité de dommages de tous ordres.

La notion de risque naturel intègre donc les conséquences humaines et économiques de l'événement paroxystique ; elle s'applique donc à la gestion d'aires "naturelles" ou productives, ou récréatives. Wolman et Miller, Tricart ont montré que les écosystèmes évoluaient en fonction de processus géomorphologiques d'intensités et de fréquences variables, sans d'ailleurs que les processus de faible fréquence et forte intensité soient les plus à même de changer radicalement les structures du paysage. Donc sans verser dans une doctrine catastrophiste, qui serait une régression méthodologique, il convient de s'interroger sur les modalités et le poids de ces paroxysmes.

1.3 Une question se pose au niveau de ces préliminaires : qu'est-ce qui appartient au domaine du permanent, qu'est-ce qui change au cours du temps ?

Bien évidemment les aléas qui relèvent des systèmes naturels (au rythme d'un temps qui n'est pas celui de l'histoire humaine), peuvent être considérés comme constants. Toutefois les effets induits dépendent des couvertures végétales et des sols, sensu lato, que l'activité humaine (utilisation abusive, artefacts) a pu modifier considérablement. Ceci est valable aussi bien pour les mouvements de terrain provoqués par les séismes que pour les effets des ruissellements et d'écoulements torrentiels intenses, ou l'action des crues dans des lits modifiés par l'homme.

Mais, face à cette quasi permanence des aléas, les variations des facteurs de vulnérabilité sont patentes : répartition, densités, effectifs de la population, modifications des bâtis, des voies de communication, des réseaux, changements dans l'utilisation du sol, etc.

D'un point de vue général, par rapport au pays relativement clos d'avant le rattachement où régnait un agro système à maillage serré d'occupation de l'espace, le haut pays niçois offre actuellement l'image d'une zone dépeuplée, de résidences annexes, de récréation, intégrée dans l'espace urbain azuréen, en connexion concrète avec ce dernier par les réseaux.

Il apparaît aussi dans une large mesure, avant comme après la création du Parc national du Mercantour, comme un lieu de conflits, dans la mesure où la société urbaine conçoit et pratique le milieu alpin comme un espace essentiellement touristique. Or les équipements et le fonctionnement du tourisme ne sont pas toujours en harmonie avec les activités agro-sylvo-pastorales relictuelles et pèsent sur les écosystèmes au point d'entraîner des dégradations parfois irréversibles.

Dans cette perspective, il va de soi que le développement de la circulation, le désenclavement des sites isolés, perché ou à l'écart, la construction, l'équipement de stations



de ski au-dessus des limites anciennes de l'habitat permanent (1400 - 1600 m) créent des situations nouvelles en ce qui concerne la vulnérabilité.

## **EXAMEN COMPARATIF DE QUELQUES TYPES DE RISQUES NATURELS**

Sans prétendre à l'exhaustivité, il est possible de porter attention à un nombre restreint, mais significatif, de risques naturels.

### **Le risque sismique**

Des études récentes (Vogt et al., 1979 "Nouveau zonage sismique de la France, 1966) ont permis une évaluation satisfaisante de ce risque.

Sans être une région de séismes de fortes intensités fréquentes, les Alpes-Maritimes sont caractérisées par une sismicité de niveau moyen, avec un gradient de risque décroissant fortement d'est en ouest, Nice se trouvant à l'articulation de deux domaines où l'aléa est assez différent. Pour une zone source "Alpes-Maritimes et ligures", les intensités centennales ont des valeurs de VII à VIII dans le secteur oriental ; l'intensité millénale est supérieure à IX à l'est d'une ligne Monaco-Saint-Martin-Vésubie. Dans des délais assez courts, des événements de probabilités très faibles peuvent être observés de façon répétée : 1 chance sur 10 d'observer deux intensités centennales en 50 ans.

Exagérer ou minimiser ce risque correspondent à deux attitudes aussi vaines l'une que l'autre. Historiquement, les séismes de 1494, 1564, 1644, 1887 sont des événements de forte intensité, ayant produit de graves dommages, encore qu'il y ait une grande imprécision dans l'estimation des plus anciennes catastrophes.

Lors d'un choc sismique (sans compter les répliques), outre les ébranlements liés à l'énergie libérée (mesurée par la magnitude sur l'échelle de Richter), s'ajoutent des phénomènes corrélés, comme les amplifications liées au relief de surface ou aux topographies du rocher sous les manteaux superficiels de versant ou les remplissages alluviaux. Il faut aussi tenir compte des effets induits, en particulier les mouvements de terrain qui varient selon les propriétés des terrains, l'état hydrique des sols et des formations superficielles (n° spécial de Méditerranée, 1984).

Le fait que les villages soient en majorité perchés sur des crêtes ou des éperons est un facteur permanent d'amplification des vibrations sismiques.

La vulnérabilité des sites s'est modifiée en raison des phénomènes suivants :

- décroissance forte de la population groupée et abandon de nombreux hameaux, compensé, il est vrai, par des constructions nouvelles, autour des villages et le long des routes ; renforcement probable des bâtis par rapport aux techniques de construction anciennes, du fait de la rénovation de l'habitat ancien par les résidents secondaires ;

- fragilité probable d'un certain nombre de constructions nouvelles à l'extérieur des villages ("mitage" développé à la suite de la loi du 16 juillet 1971). car elles sont situées sur des pentes, avec des terrassements et des déblais dont les produits sont un matériau privilégié des mouvements de terrain ; vulnérabilité nouvelle offerte par les routes, les réseaux de

communication divers, les câbles, ainsi que les réseaux d'alimentation des villages en eau potable, même s'ils sont de petite dimension.

Le confort de la vie quotidienne, la vie de relation rendent difficile ou insupportable aux populations un isolement durable (à titre de contre-épreuve, on rappellera les conséquences du sous-équipement du Mezzogiomo lors du séisme d'Irpinie de 1980).

Il est évident que c'est surtout dans la zone littorale urbanisée, où les densités de peuplement, d'habitat, les réseaux sont sans commune mesure avec ceux de l'intérieur, où des risques technologiques peuvent être induits de secousses sismiques violentes, que les scénarios catastrophiques peuvent être établis et c'est de préférence là que les mesures préventives sont nécessaires : microzonage, génie parasismique, mesures de protection civile, etc.

Toutefois l'intérieur montagneux, du fait de probables effets induits ou "Men chaine" (par exemple des éboulements barrant des cours d'eau de vallées étroites), est aussi un espace à surveiller, d'amplification des séismes, où la population et l'habitat affectés subiraient de graves dommages et des phénomènes d'isolement relatif traumatisants.

### **Les événements climatiques exceptionnels**

Les mouvements de terrain, s'ils sont parfois déclenchés par des séismes de forte intensité (dès les degrés VI et VII de l'échelle MSK), le sont encore plus à la suite de fortes précipitations, la saturation hydrique produisant une augmentation de la contrainte et une diminution de la cohésion du terrain.

On différencie les mouvements en fonction de leurs dimensions et de leurs types :

- écroulements rocheux, ubiquistes ou presque ;
- petits glissements et coulées, liés à de forts abats d'eau, qui peuvent être denses et destructeurs pour les sols, les routes, les fondations, les réseaux (Menton en 1952, collines niçoises en septembre 1981) ;
- grands glissements, comme celui de la Clapière (Saint-Etienne de Tinée) et plusieurs autres anciens, de fort volume, dont les relations avec les périodes d'extrême pluviosité sont soit clairement établies (Roquebillière et les glissements voisins de la haute Vésubie en 1926) soit plus incertaines (la Clapière).

A ces phénomènes, pour des causes pluviométriques identiques, s'ajoutent ceux qui relèvent des ruissellements intenses, des érosions consécutives et des débordements torrentiels s'exerçant sur les cônes de déjections et dans les lits fluviaux.

Si les fréquences des crues sont bien établies, les intensités des précipitations ne sont connues que pour Nice (Dauphine, 1977) : sur près d'un siècle, on enregistre 16 % d'années très pluvieuses à Nice-Gioffredo, 15 % des averses de Nice aéroport sont fortes. Ainsi, pour un temps de retour de 10 ans, les intensités suivantes ont été établies (op.cit.) :

- en 6 mn : 150 mm/h
- en 30 mn : 100 mm/h
- en 1 h : 65 mm/h
- en 6 h : 25 mm/h

Ces valeurs sont loin d'égaliser celles enregistrées en Californie, aux Philippines (Baguio), à la Réunion (Cilaos) ou en Assam, mais elles classent le pays niçois dans la catégorie des régions où ce risque naturel est réel. Malgré des extensions spatiales inférieures à celles de séismes violents, les averses intenses et durables ont des effets dommageables fréquents dans l'intérieur des Alpes-Maritimes. La vulnérabilité s'est modifiée : les mauvais chemins de montagne, s'ils étaient l'objet de continuelles doléances avant le rattachement de 1860, comme le montrent les plaintes recueillies par Blanchard (1960), étaient beaucoup moins soumis aux mouvements de terrain dans la mesure où l'ancienne circulation évitait les fonds de vallée, dont les lits étaient mal délimités avant les endiguements. D'autant que les déplacements étaient, en quantité comme pour les distances, sans comparaison avec ceux d'aujourd'hui.

Du fait de ces mouvements de masse et de l'érosion des versants, les pertes de terre agricole ont été permanentes malgré la construction et l'entretien des restanques, la stratégie consistant à investir un énorme travail sur les pentes bien exposées, de vocation arboricole, avec développement de cultures mélangées, les versants d'adret au-dessous de 700 m étant voués à l'olivier (Castex, 1980).

Grâce au bêchage et aux labours, permettant infiltration et drainage de l'eau en excès, grâce aussi à l'enracinement des arbres utiles, ce système de terrasses s'est montré efficace car il instaure une dissipation de l'énergie et freine les mouvements de l'eau et des terres. En période d'abandon, surtout sur des pentes fortes et avec des terrasses étroites, il y a tôt ou tard retour à la situation antérieure, effacement progressif de la topographie en gradins, comme maints sites permettent de l'observer.

Après 1860 et à la suite de la loi fondamentale de 1882, les travaux de restauration des terrains en montagne (service RTM des Eaux et Forêts) et de reboisement, ainsi que l'endiguement des torrents, avec aussi la mise à l'abri de l'inondation des cônes de déjection, ont stabilisé considérablement de larges surfaces.

Le risque n'est pas tout à fait supprimé : en juin 1957, lors de l'épisode catastrophique qui a affecté de nombreuses vallées des Alpes du Sud et du versant piémontais, le torrent de Chastillon a inondé le village d'Isola, au point qu'il a fallu procéder, à la suite de cet épisode, à d'importants travaux d'endiguement et de réfection.

Il n'en reste pas moins qu'à l'occasion de crues centennales ou millénales, non seulement les routes mais aussi de nombreux habitats installés depuis moins d'un siècle sur les nouveaux terroirs gagnés par endiguement sur les plaines d'inondation (Var moyen) sont sous la menace d'inondations (sous dimensionnement ou rupture de digues). De nombreux segments de route sont d'ailleurs alignés sur les digues.

### **Autres incidences de phénomènes climatiques**

Dans le cadre de l'ancien agro système à fort effectif de population agricole, les productions physiques étaient sous la dépendance rigoureuse des conditions climatiques ; les déficits de production ne pouvant être que difficilement compensés par des achats extérieurs, faute surtout de numéraire. De même, l'énorme charge de bétail signalé par Blanchard et les historiens (Costamagna, 1971). la place prédominante de l'oléiculture, sur une partie de

l'espace, dans un domaine septentrional et assez marginal, étaient des données dont l'état actuel n'offre pas d'équivalents réels.

Ne serait-ce qu'en ce qui concerne un risque mineur : la foudre, on sait que l'abondance de cheptel majorait anciennement ce risque ce qui a occasionné des dommages jusqu'en 1953 année où 90 têtes de bovins du troupeau de Roure, alors à l'alpage, ont été tuées lors d'un orage estival.

Parallèlement, sans qu'on sache bien quelle était pour l'olivier la part des maladies bactériennes et parasitaires et celle des effets climatiques directs, comme le gel, la grêle, l'insuffisance de chaleur, l'excès d'humidité estivale (entraînant aussi le mauvais état sanitaire des plantations), on observe une forte variabilité de la production oléicole, phénomène justifiant un proverbe nissart : "Qui ne possède que des oliviers est toujours pauvre" (cité par Blanchard, 1960, p. 41).

A une altitude supérieure à celle des olivettes, en relation avec des déficits thermiques ou des gelées tardives (mai), les champs situés aux limites écologiques de l'espace cultivable, fréquemment autour des granges des fronts pionniers de l'ager ou autour des hameaux permanents les plus élevés, ne donnaient, les mauvaises années, que de menues récoltes, à très faibles rendements (5 à 6 fois la semence, comme par exemple à Sussis, dans le bassin supérieur du Var -enquêtes personnelles, 1964).

De ce point de vue, on a trop souvent dit que la neige jouait un rôle défavorable ce qui est une erreur car elle a une fonction d'isolant thermique, à condition toutefois que le sol ne soit pas gelé quand le manteau s'établit. Elle procure donc un avantage aux vallons à fort enneigement, comme par exemple le haut vallon de Barzès, proche de Valberg où l'on a conservé mémoire de ce petit privilège.

La neige, pour ce qui est des risques naturels, ne remplit plus la même fonction qu'auparavant. En somme faible gêne ou même relatif avantage pour l'ancien agro système, elle n'avait pas d'effets dommageables trop graves car la fréquentation des alpages par les hommes et leurs troupeaux ne concernait que la période estivale (fin juin - fin septembre). Pour ces trois mois d'utilisation, rares étaient les années où l'excès d'enneigement, à la fin juin, et des chutes précoces, en septembre, pouvaient être une entrave sérieuse à cette activité pastorale, régie de fait par un calendrier à faible variabilité (cf. la fixité des foires, comme celle de Guillaumes). Toutefois, des périodes d'été "pourri", froid, humide et orageux, pouvaient inciter au repli des troupeaux de bovins ; des neiges précoces pouvant aussi avancer la date de descente des alpages.

Par un renversement spectaculaire, le développement du tourisme hivernal et du ski a conduit à l'intégration des ceintures élevées (étage subalpin et base de l'étage alpin) dans l'espace de fréquentation et de circulation, avec des pointes hivernales que les équipements et les techniques modernes permettent.

De ce fait, la vulnérabilité aux avalanches des routes d'accès aux stations élevées est un phénomène nouveau. Elle fut illustrée lors des débuts de la station d'Isola 2000, où le sous dimensionnement des paravalanches en rive gauche (ubac) du vallon de Chastillon a conduit à l'isolement durable de la nouvelle station, si bien qu'il a fallu un remodelage total du système de protection des tunnels, aux frais du département.

Mais ce ne sont pas en règle générale les quantités excessives de neige qui créent les plus graves inconvénients mais surtout le retard des chutes capables d'installer un manteau skiable, ou les redoux et les fusions précoces ou accélérées qui créent des pénuries et raccourcissent la durée de la saison. Jusqu'au Briançonnais, les Alpes du Sud sont caractérisées par des irrégularités de cette sorte dont les conséquences économiques sont fâcheuses (Auron, 1980 ; toute la montagne à ski des Alpes du Sud durant l'hiver 1988-1989).

## **CONCLUSION**

Le dépeuplement, l'effondrement des systèmes et de la production agricoles, l'amenuisement de la surface agricole utile sont des phénomènes qui ont réduit la vulnérabilité d'un grand nombre de risques naturels, la désertification pouvant d'ailleurs aussi être une des raisons de la propagation des incendies de forêt, dans la zone rouge. Pour réduite que soit la vulnérabilité, il n'en reste pas moins que persiste une variété d'aléas inhérents à la double appartenance -alpine et méditerranéenne- du haut pays niçois.

A l'inverse, le dispositif récent du réseau routier, le développement du tourisme et la fréquentation de domaines à assez hauts risques qui s'ensuit sont des nouvelles formes de vulnérabilité, révélant l'actualité d'aléas jusqu'alors marginaux.

Face à ce problème des risques naturels, alors qu'au fatalisme et à la passivité apparente de la société archaïque s'est substitué, pour la nôtre, un besoin croissant de sécurité, nonobstant une fréquentation massive d'un domaine à haut risque, il apparaît difficile de faire entrer dans le cadre d'une prévision les phénomènes naturels de forte intensité car les lois de fréquence qui les régissent sont mal établies.

Une réflexion diachronique, comme celle qui a été tentée dans les lignes qui précèdent, met en lumière les fortes variations de vulnérabilité ainsi que les réponses différentes des milieux.

## **OUVRAGES CITES**

BLANCHARD (R.) Le Comté de Nice. A. Fayard, Paris, 1960.

BURTON (!)• KATES (R.W.) et WHITE (G.F.) The environment as hazard. Oxford, U.P., 1978.

CASTEX (J.M.) L'aménagement des pentes et des sols dans les Alpes-Maritimes et le Var. Thèse, Nice, 1980.

COSTAMAGNA (H.) Aspects et problèmes de la vie agro-pastorale dans le Comté de Nice (1699-1792) in Revue d'histoire économique et sociale, 4, p. 508-549. 1971

DAUPHINE (A.) Les précipitations dans les Midis français. Atelier reprod. Thèses Lille III, 1977. 1 vol., 591 p., atlas.



**LA FRANC-MACONNERIE DANS  
LE DEPARTEMENT DES  
ALPES-MARITIMES SOUS LE  
CONSULAT ET L'EMPIRE**

**Par Yves HIVERT-MESSECA**

## I - PROLEGOMENES

Le pays niçois, au XVIIIe, est peu marqué par les Lumières. La seule Académie du Comté, dite "degli Occupati, fondée à Sospel en 1702, est peu novatrice. Nice ne possède qu'un théâtre et deux librairies spécialisées surtout dans les ouvrages religieux et les almanachs. Le comte Auberti de Saint Etienne entretient un cabinet d'histoire naturelle, mais on ne trouve ni société d'agriculture, ni salon philosophique ou littéraire, ni club, ni café. La presse est encore balbutiante et la Franc-Maçonnerie très discrète. En 1643 est constituée une "compagnie" des maçons sous l'invocation des Quatre Saints Couronnés mais il s'agit de maçonnerie opérative non franche. Existe-t-il derrière l'association des métiers du bâtiment une tradition ésotérique ?

Si on trouve des Niçois initiés dans des loges "italiennes" ou françaises (ainsi le futur maréchal Masséna est reçu en 1784 dans une loge de Toulon, "Lee Elèves de Minerve", et Michel Peyre, futur marquis de Châteauneuf, en 1773" dans une loge militaire, "La Parfaite Union", à l'Orient du régiment de Royal Champagne Cavalerie), si divers maçons "italiens", suisses, français et surtout britanniques séjournent à Nice, la vie maçonnique dans le pays niçois semble très tenue. Deux périodes sont à retenir :

- Dans les années 1740, l'armée du prince de Conti, dans laquelle se trouve une "loge de campagne" (formée entre autres d'officiers du régiment suisse de Bavois) séjourne plusieurs fois à Nice. Rien n'indique que des réunions se soient déroulées à Nice. En 1750, à Barcelone, devant l'inquisition, un certain Juan Grau de Collioure prétend avoir été initié à Nice. L'année suivante, le futur saint Léonard de Port Maurice dénonce au Pape Benoît XIV la prolifération de la franc-maçonnerie en Provence et à Nice (mais le saint homme est obnubilé par l'essor de la "secte").

- Ensuite, on assiste à un long silence jusqu'aux années 1790. L'intendant G. Mattone di Benevello dénonce l'agissement de divers émigrés français à Nice, "zélés maçons", c'est-à-dire pour lui en fait "jacobins". La seule trace indiscutable d'une vie maçonnique à Nice avant l'arrivée des Français en 1792/93 est fournie par la présence à Nice d'une loge militaire. En 1736, est constitué le Grand Orient de Genève. Cette obédience (fédération maçonnique) va créer des loges hors de la République genevoise. Ainsi, le 21 janvier 1791" auprès du régiment de la Reine-Infanterie (troupes sardes), est fondée la loge "militaire et ambulante" n° 16 "La Silencieuse" sise à l'Orient de Cuneo, et l'année suivante à l'Orient de Nice (ville où se trouve le régiment). Si cette loge compte quelques officiers niçois comme le comte André Alberti de Villeneuve, rien n'indique que durant les quelques semaines de son séjour dans le Comté, elle ait initié des "civils" niçois.

Cette vie maçonnique au mieux éphémère et "pointilliste" s'explique surtout par la sensibilité religieuse niçoise et en particulier par l'importance et le rôle des confréries de pénitents (environ un cinquième de la population masculine adulte) qui restent dans le Comté la principale forme de sociabilité.

## II - NAISSANCE ET EVOLUTION DES 3 LOGES ET DU CHAPITRE DES ALPES-MARITIMES

### La Révolution Française allait modifier cette situation.

En 1793 le pays niçois occupé par les Français, devient le 85e département français, sous le nom des Alpes-Maritimes.

Alors que les obédiences maçonniques, en particulier le Grand Orient de France, renaissent avec difficulté sous le Directoire et le Consulat, la présence de nombreux militaires et fonctionnaires français va permettre la naissance de la première loge maçonnique française à Nice. En 1796/97, plusieurs maçons (André ? Chartroux ? Teissière ?) fondent la loge "Les Vrais Amis Réunis" sous la présidence de Pierre-Dominique Garnier, alors général de division. Peut-être divers militaires et fonctionnaires maçons s'étaient reconnus comme tels au sein de divers clubs mis en place par les autorités révolutionnaires ? Cette loge autonome entre en contact avec le Grand Orient de France pour régulariser sa situation. Après diverses discussions, elle est officiellement "allumée" (créée) "au nom et sous les auspices du Grand Orient de France" le 10 Novembre 1801. Sous le Consulat, la loge semble être partagée entre la faction républicaine modérée (Victor Tiranty, Joseph Payani) et une majorité jacobiniste plus ou moins hostile au Premier Consul (Pierre Dominique Garnier, Louis Gareau -général commandant les Alpes-Maritimes, André Gastaud -ancien député). Sous l'Empire, l'atelier a une vie de plus en plus sage avant de connaître, dans les années 1810/14, des difficultés liées aux guerres et aux problèmes économiques et sociaux (disette) : l'effectif passe de 53 Frères (1811) à 35 Frères (1812).

Au printemps 1805, sept maçons, tous artisans et commerçants natifs du Comté, décident de créer une deuxième loge à Nice. Cette initiative va connaître divers problèmes (entre autre l'opposition de la loge «Les Vrais Amis Réunis»). Finalement, le nouvel atelier "La Parfaite Harmonie" est allumé le 29 juin 1806. Son essor est net : 33 Frères en 1806, 57 en 1809, mais il sera également touché par la crise citée précédemment (1813 : 49 Frères dont 20 absents).

En 1808, divers militaires et fonctionnaires en poste à Monaco, ancien chef-lieu d'arrondissement de 1794 à 1805. se réunissent pour fonder un atelier maçonnique sous la présidence du général Dominique de Vedel (1771/1848). La loge nommée "Les Amis de l'Olivier du Midi" est allumée le 16 avril 1809.

Notons que ni Puget-Théniers, ni San Remo, chefs-lieux d'arrondissement, ni Sospel, communes toutes trois plus peuplées que Monaco, ne posséderont de loge maçonnique.

Le mot grade ou degré désigne les échelons de la progression maçonnique. La franc-maçonnerie symbolique ou bleue comporte, depuis le 2e tiers du XVIIIe, 3 grades : Apprenti, Compagnon, Maître. Ensuite, on voit apparaître une floraison de grades supérieurs ou Hauts grades, dont celui de Rose-Croix. En 1797. sept Chevaliers Rose-Croix décident de créer une loge chapitrale (c'est-à-dire travaillant du 4e grade à celui de Rose-Croix). Pendant plusieurs années, le chapitre niçois dit "Le Parfait Silence" ou "Les Vrais Amis Réunis" sollicite son agrégation au Grand Orient de France. Il est officiellement allumé le 7 avril 1807. Ses effectifs représenteront entre 2/5 et 2/3 de ceux de la loge "Les Vrais Amis Réunis". Les Très

Sages (présidents) sont souvent les Vénérables de la loge bleue (Carnier ; 1797/1804, 1809 à ? Favaud : 1805 7/1807 ? ; Debutet : 1808).

En 1809, des chevaliers Rosé-Croix, membres de la loge "La Parfaite Harmonie" tenteront de créer un deuxième chapitre niçois. Mais cette opération se heurtera au chapitre "Les Vrais Amis Réunis". Cette tentative échouera.

### III - LE FONCTIONNEMENT DE 3 LOGES ORDINAIRES

La vie interne des loges est rythmée par la succession des Frères aux divers offices. Cette succession est aussi révélatrice des changements internes.

A la loge "Les Vrais Amis Réunis", le "premier maillet" (présidence) est tenu successivement par le général Garnier (1796 à 1800, 1804-1806 ?, 1809), le général Favereau (1801), J. Jaume (ancien président de l'administration départementale en l'an VIII (1803). A. Spreafico, négociant né à Lyon (1807), Debutet -neveu et "secrétaire intime" du préfet Dubouchage - (1808), puis l'Antibois P. Edmond, chef de bureau à la préfecture (1810 à 1814 ?)

Les Niçois P. Davigo -tanneur- (1805/1807). J. Camos -employé aux Postes- (1808/09?). F- Durante -horloger- (1810) et le Cannois P. Rameau -négociant- (1811/1814) se succéderont à la présidence de la loge "La Parfaite Harmonie".

Le "vénéralat" (présidence) de la loge "Les Amis de l'Olivier du Midi" est occupé par le colonel de La Fargue (1808/09), le Varois François Courtes -avocat- (1810), François Rey -capitaine du port de Monaco-, et J.P. Maret, commandant d'armes de la place de Monaco (1811 à 1814 ?).

Les 3 loges ont connu des effectifs variables. Notons d'abord que le nombre des maçons dans le département n'a jamais été élevé. Il se situe autour de 150 membres (vers 1808/18H). Le département compte 80/85 000 habitants. On peut évaluer grosso modo à 3 à 4000 la population masculine adulte "aisée et alphabétisée", c'est-à-dire susceptible de s'intégrer à la franc-maçonnerie. Les maçons représentent 2 à 3 % des "élites", soit un pourcentage plutôt bas pour l'Empire. Précisons également que les trois loges connaissent une évolution numérique différente : "Les Vrais Amis Réunis" voit ses effectifs diminuer à partir de 1804 (78 membres) à une petite trentaine (1812/14). "La Parfaite Harmonie", après un essor rapide (7 en 1805, 57 en 1808), se stabilise à une grosse quarantaine (1813). La loge monégasque passe de 11 (1808) à 45 (1811), puis le nombre de ses adhérents stagne.

Les cotisations sont assez élevées. Les réceptions coûtent entre 70 francs ("Les Amis de l'Olivier du Midi") et 150 francs ("Les Vrais Amis Réunis"). Les augmentations de salaire (passage d'un degré ou grade à l'autre) varient entre 6 et 30 francs. La cotisation annuelle est fixée à 40/50 francs, auxquels s'ajoutent les prix des deux banquets solsticiaux (à titre de comparaison, l'arrêté préfectoral du 25 thermidor, an IX fixe dans les Alpes-Maritimes le traitement des instituteurs à 300 francs par an et une rétribution supplémentaire d'un franc par élève).

Chaque loge a un certain nombre de réunions annuelles, dites "Tenues". Elle se réunit 1 à 2 fois par mois. L'assiduité est considérée comme un devoir essentiel. A Nice ("Les Vrais

Amis Réunis"), un Frère absent, non excusé trois mois est "censuré" (averti ? , sermonné ?, exclu ?).

L'acceptation et la réception de nouveaux adhérents occupent un certain nombre de Tenues par an. Cette procédure essentielle à la vie de la loge est bien sûr codifiée. La demande d'admission portant les nom, prénom, âge, profession et domicile du préposé "sera déposée de manière anonyme dans le sac aux propositions", Immédiatement après, il sera procédé à un scrutin pour savoir si la demande est acceptée ou rejetée. Dans le cas favorable, le Vénérable "nommera sur le champ 3 commissaires" ("Les Amis de l'Olivier du Midi"). Chaque enquêteur {commissaire} interroge séparément le candidat. Le jour fixé pour le vote, les rapports d'enquête sont lus. On procède alors au scrutin par boule blanche (pour) ou noire (contre). Le profane est admis si le scrutin revient "pur" (unanimité de boules blanches). Une boule noire entraîne la suspension de la réception ("Les Vrais Amis Réunis"). Dans ce cas, le Frère qui a voté noir est obligé d'en donner les motifs dans les 3 jours, sinon "la réception aura lieu après cette date". Deux boules noires provoquent un ajournement de 3 mois ; trois boules noires, le rejet définitif. L'âge minimum pour être admis en loge est compris entre 21 ans ("Les Amis de l'Olivier du Midi") et 25 ans ("Les Vrais Amis Réunis"), sauf pour les "louveteaux" (fils de maçons) qui peuvent être reçus à 18 ans.

L'augmentation de salaire (ou promotion à un grade supérieur) est également très réglementée. Pour être promu Compagnon, il faut être Apprenti depuis au moins 3 mois et avoir 23 ans ("Les Amis de l'Olivier du Midi") ; pour être Maître, il faut être Compagnon depuis au moins 5 mois ("Les Vrais Amis Réunis") ou 6 mois ("Les Amis de l'Olivier du Midi").

Chaque loge organise deux fois l'an, aux solstices, un banquet dit d'Ordre. La table est disposée en fer à cheval. Les Frères sont "décorés" (vêtus du tablier et des gants). Un vocabulaire spécial est utilisé. Sept santés sont portées durant le repas :

- « A l'Empereur, à l'Impératrice et à leur famille ; à la prospérité de l'Etat" ("Les Amis de l'Olivier du Midi" - 1808) ;
- "Au Sérénissime Grand Maître et aux grands Officiers du GODF" ("La Parfaite Harmonie" - 1805) ;
- "Au Vénérable de la Loge" ;
- "Aux Surveillants de la Loge" ;
- "Aux Frères visiteurs" ;
- "A tous les maçons de la Loge, y compris les servants" ("Les Vrais Amis Réunis" - 1802).

Chaque loge a un Frère servant (ou plusieurs) chargé(s) du service des repas, du gardiennage et de l'entretien des locaux. Ils ne reçoivent le plus souvent que le grade d'Apprenti. Les servants sont très souvent des natifs du pays niçois, d'origine modeste, comme par exemple les Monégasques A. Boet, menuisier ("La Parfaite Harmonie" - 1808 à 1810), M. Rainaud, marin-pêcheur ("Les Amis de l'Olivier du Midi" - 1809 à 1811) ou le Niçois B. Seretto, menuisier ("Les Vrais Amis Réunis" -1811 à 1813)

Les maçons possèdent en général un local, dit Loge ou Temple, spécialement aménagé, où ils se réunissent. Où travaillèrent les loges des Alpes-Maritimes sous l'Empire ? Aucun élément ne permet une réponse pour l'Atelier monégasque. La loge "Les Vrais Amis Réunis" aurait maçonné rue du Pont-Neuf (actuellement rue A. Mari). La loge "La Parfaite

Harmonie" a pour adresse "grand chemin de France, quartier de la Croix de Marbre, nommé aussi Newbrought ou Neubourg".

Une des principales occupations est la bienfaisance. La caisse de bienfaisance (ou bourse aumônière ou Tronc de la Veuve) est alimentée par les cotisations, les dons ou "la circulation de la boîte des pauvres" (quête). Pour les fêtes maçonniques, les loges distribuent de l'argent "aux pauvres" ou aux prêtres pour le secours des malheureux. On aide également les maçons de la loge en difficulté, leurs veuves ou leurs orphelins, mais également "les frères qui passent journallement à l'Orient de Nice ... (et) ... viennent réclamer à la loge les moyens de continuer leur route".

Bref, la vie des loges des Alpes-Maritimes est assez semblable à celle des ateliers de l'Empire Français.

#### **IV - UNE MAÇONNERIE OU TYPE "COLONIAL" ? "ALLOGENEITE", COSMOPOLITISME ET BOURGEOISIE "COMPRADOR"**

Les tableaux conservés des loges fournissent divers renseignements dont l'activité professionnelle et l'origine géographique des Frères (dont les 3/4 sont officiers et généraux).

La loge "Les Vrais Amis Réunis" est composée de 40,5 % de militaires et de 12,7 % de fonctionnaires moyens ou supérieurs, soit plus de la moitié de l'effectif (63.2 %). Les "bourgeoisies" (négociants, courtiers, propriétaires, bourgeois, négociants, professions médicales et juridiques) en représentent 32,6 %. Les métiers les plus modestes (artisans, petits commerçants) ne représentent que 8 % des Frères. La loge a compté dans son existence onze "Frères à talent" (artistes ou musiciens), en particulier le peintre Paul-Emile Barberis et le futur sociétaire de la Comédie Française en 1828, Charles-François Grandin dit Grandville.

La loge "Les Vrais Amis Réunis" se distingue par les revenus de ses membres. C'est la loge la plus "aisée" des Alpes-Maritimes et le montant des capitations a contribué à maintenir cet "élitisme social". Elle se caractérise aussi par le faible pourcentage de Frères nés dans les Alpes-Maritimes (24,7 %) et un assez fort pourcentage de maçons nés hors de France (22,8 %). 55 maçons sont nés hors des frontières françaises actuelles (même si au moment de leur entrée en maçonnerie, leur lieu de naissance se situe dans un des 130 départements du Grand Empire, ils sont comptabilisés comme nés hors de France) : 31 sont des "italiens", surtout piémontais (15) et liguriens (7) ; on trouve également 10 Suisses, 4 de la future Belgique, 4 des villes allemandes, 3 Maltais, 1 Danois, 1 Britannique et 1 Espagnol. De plus, il semblerait que durant les quelques mois qui suivent la Paix d'Amiens, des Britanniques aient été initiés ou aient été reçus comme visiteurs dans la loge niçoise. "Les Vrais Amis Réunis" sont bien une loge cosmopolite.

Inversement dans la loge "La Parfaite Harmonie", les négociants (31,1 %). les artisans et fabricants (20 %) et marchands et commerçants (16,6 %) forment plus des 2/3 de l'effectif. On ne trouve en revanche aucun militaire et seulement 7 "petits" fonctionnaires. La loge est également typée par l'origine géographique de ses membres : 65.9 % sont nés dans les Alpes-Maritimes. C'est une loge majoritairement niçoise et "petite-bourgeoise".

La loge monégasque se situe entre les deux loges précédentes. Les militaires et les fonctionnaires (principalement des douanes) représentent respectivement 42,3 % et 13.5 % des frères. La moitié des maçons monégasques sont nés dans les Alpes-Maritimes (49 %) et ceux nés hors de France sont rarissimes (1,9 %)

Cette spécificité se retrouve dans les caractères politiques des diverses loges.

Les premiers tableaux de la loge "Les Vrais Amis Réunis" montrent qu'un grand nombre de membres de cet atelier sont des cadres de la Révolution, en particulier des anciens membres de la "Société Populaire des Amis de la Liberté et de l'Égalité" (1792/95)• Après la réaction thermidorienne, ce club est animé par un comité de surveillance de douze membres. Quatre seront maçons :

- Jean-Marie Scudery, ancien moine augustin ;
- Augustin Balmossière Chartroux, apothicaire ;
- Bernardin Clerissi, docteur en chirurgie ;
- André Gastaud, futur député au conseil des Anciens (1798/99)

Le doute subsiste pour François Defly.

Parmi les conseillers municipaux niçois qui administrent la commune entre 1792 et 1799 ou rencontre également un nombre assez important de maçons (environ un sur quatre selon les périodes) et trois des sept présidents de l'Administration départementale (Joseph Payani, J.J. Donny, Joseph Jaunie) ; par contre on ne trouve aucun maire de Nice et un seul commissaire du directoire exécutif (Mages en l'an IV).

Cette prépondérance "jacobiniste" dans la loge "Les Vrais Amis Réunis" n'est pas un fait isolé. M. Daniel Ligou précise dans son ouvrage "Histoire des Francs-Maçons en France" :

"Les rapports des préfets consulaires permettent de témoigner du fait que, autour des années 1800, l'institution maçonnique a pu être utilisée soit par les Jacobins (les "exclusifs"), soit par les royalistes, et quelquefois les deux".

Vers 1803/1805 cette situation va évoluer vers un zèle laudatif à l'égard de l'Empereur. Elle est favorisée par l'entrée de jeunes officiers, de hauts fonctionnaires (comme B. Capelle), et des fils de famille niçois.

## **V - LA FRANC-MACONNERIE EN PAYS NIÇOIS : CREUSET SOCIAL OU FACTEUR D' INTEGRATION A LA FRANCE ?**

Très rapidement les 3 loges des Alpes-Maritimes, et principalement "Les Vrais Amis Réunis, furent des "creusets" sociopolitiques des "élites anciennes et nouvelles". L'analyse du Collège des Officiers (bureau) des "Vrais Amis Réunis" en 1808 est explicite :

Vénérable : J. Dubutet, 40 ans, neveu et secrétaire intime du préfet Dubouchage ;

1er Surveillant : J. Lombard, 40 ans, (Beuil), ancien commissaire du gouvernement près le tribunal criminel de Nice sous le Directoire, devenu procureur général impérial ;

2e Surveillant L. Romey, 51 ans, (Païenne), maire de Nice depuis 1804 ancien fournisseur des armées françaises ;

Orateur : J. Jaume, 40 ans, (Nice), ancien président de l'Administration départementale sous le directoire, président du Tribunal de Commerce en 1807 ;

Secrétaire : Clément Roassal, 27 ans, (Nice), peintre et fils d'un membre du Tribunal Révolutionnaire en 1794 ;

Trésorier : B. Clerici, 47 ans, (Nice), ancien député suppléant à la Convention (1793)  
Aumônier : T. Verani, 31 ans, (Nice), pharmacien (de la famille du célèbre naturaliste)

Hospitaliers : André Fassi, 41 (48) ans, (Nice, négociant ; G. Lanciarès (Nice), radié en 1802 pour "motifs importants" (détournement de fonds) et réintégré en 1805, neveu de J.A. Pauliani ;

Architectes : J.B. Roux, 28 ans, quartier-maître de la gendarmerie, (Salernés. Var) ; P. Mages, 49 ans, ancien commissaire du directoire exécutif des Alpes-Maritimes (an IV) ;

Experts : P.J. Buffard-Desvarenes, 29 ans (Grenoble), employé à l'enregistrement ; J.H. Masséna, 53 ans, (Levens), lieutenant de la Compagnie départementale ; J. Bellegarde, 38 ans, (Genève), major de la place ;

Maîtres des Cérémonies : O. Chambeiron, 52 ans, (Cannes), receveur des douanes J.S. Darce, 50 ans, commis principal des douanes

Garde des sceaux : Joseph Albert de Villeneuve, propriétaire, 30 ans (Nice)

Joseph René Renaud de Falicon dit l'Aine, ancien capitaine de l'Armée du roi du Piémont, près de l'ancien premier consul de Nice en 1778

Ambassadeurs : Joseph Teulere, 58 ans, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées Louis Sasserno, chef de bataillon, 46 ans (Nice), père de la Sapho niçoise, la poétesse Sophie Sasserno.

## **VI - LES LOGES ONT-ELLES JOUE UN ROLE DANS L'INTEGRATION DU PAYS NIÇOIS A LA FRANCE ?**

La réponse doit être nuancée. Parce qu'elles travaillent au nom et sous les auspices du Grand Orient de France, parce qu'elles répandent les "lumières" françaises, parce qu'elles créent des solidarités entre officiers et fonctionnaires français et certains nobles du Comté, négociants et capitaines marins d'outre Var et du pays niçois, les ateliers maçonniques ont contribué à intégrer Nice à la France, ou plus exactement une minorité de l'élite locale, car le "peuple" niçois restera longtemps hostile ou indifférent à la secte. Avec toutes les précautions d'écriture, on pourrait parler de maçonnerie de type colonial caractérisé par le rôle majeur des "occupants", un certain cosmopolitisme et une relative participation des élites... (Bourgeoisies "compradores").

Cependant, l'origine française et "jacobine" de la loge et la personnalité de certains de ses officiers (dirigeants) comme P. Garnier maintiendront pendant longtemps l'idée reprise et entretenue par certains historiens locaux comme l'abbé Bonifacy que maçonnerie est synonyme d'occupation française, de jacobinisme et d'athéisme. C'est oublier le cas de la loge presque exclusivement composée de commerçants, marchands, artisans et fabricants niçois. On peut penser que l'originalité de cet atelier est d'être un lieu de "convivialité maçonnique" et de solidarité petite bourgeoise à dominante "ethno-culturelle" nissarde. Le jacobinisme ne durera qu'un temps. Nous avons déjà vu comment les trois loges ont glissé rapidement vers la "napoléonodolatrie". La participation à ce "culte impérial" renforcera l'intégration à la France.



Quant au domaine religieux, sauf quelques très rares exceptions, on ne trouve aucun frère ouvertement athée. Les croyances religieuses des maçons des Alpes-Maritimes oscillent entre un déisme parfois teinté d'anticléricalisme (anticatholicisme) et une pratique religieuse "orthodoxe" au sein des églises établies; Les trois loges travaillent "à la Gloire du Grand Architecte de l'Univers"... avec très souvent la précision "qui est Dieu". La grande majorité des frères est catholique et le plus gros différend entre les maçons et l'évêque de Nice, J.B. Colonna D'Istria, est le refus par ce dernier de faire célébrer en la cathédrale Sainte-Réparate une messe pour le repos des âmes des Frères "passés à l'orient éternel" (décédés) (1803/1804). Il manifeste également, dans son rapport sur l'état du diocèse envoyé en 1806 au Pape, une certaine méfiance vis à vis des "Convents maçonniques" (1)

On trouve également des protestants, le plus souvent d'origine suisse comme F.O. Veillon, J.J. Donny, marié religieusement avec une Niçoise catholique après une dispense de Rome et les frères ou les cousins Ruchet (Gabriel, Gédéon, David).

La communauté israélite niçoise forte d'environ 300 membres dont une petite centaine d'hommes adultes, est très représentée dans les loges des Alpes-Maritimes. On trouve le "plus apparent de l'Université" Isaac (Jacques) Samuel Avigdor (1773-1845)" député de la communauté juive niçoise à la grande assemblée convoquée par l'Empereur pour rédiger une nouvelle législation concernant les juifs. Sont également maçons ses deux cousins germaines Joseph et Jacob Avigdor et son beau-frère Hippolyte Rana de Bordeaux.

## VII - LES MAÇONS DANS LA CITE

La place occupée par les maçons des Alpes-Maritimes sous le Consulat et l'Empire est assez valable selon les secteurs.

Les militaires forment la catégorie professionnelle la plus représentée dans les loges des Alpes-Maritimes (31.3 %). Ils contribuent à la nature "coloniale" de la maçonnerie en pays niçois. Parmi eux, on trouve 11 généraux : Guillaume Michel Cerise (1769/1820), baron d'Empire I P.A. Hulin

(1) Jacques FONTANA, L'Eglise en tutelle 1800/1814, in Histoire des Diocèses de France Nice & Monaco, Beauchesne, Paris 1984  
(1768-1841), héros de la Prise de la Bastille, gouverneur militaire de Paris de 1807 à 1814 et comte d'Empire ; L.C. Monet de Lorbeau (1766-1819) figurent seulement sur un tableau imprimé en 1802 par la loge "Les Vrais Amis Réunis". Ils sont mentionnés à titre honorifique et ne semblent pas avoir eu une activité maçonnique à Nice.

Il en est de même pour André Masséna, le maréchal. Ses liens avec la maçonnerie niçoise demeurent très tenus. Devenu en 1804, Grand Représentant du Grand Orient de France (c'est à dire " n° 3" de l'Obédience), le futur Prince d'Essling sera nommé Vénérable d'Honneur de plusieurs loges ("Les Frères Réunis" Orient de Paris, "L'Etroite Union" Orient de Thouars, "Les Elèves de Mars" Orient de Toulon). Mais il s'intéresse peu aux loges des Alpes-Maritimes.

Les autres généraux ont effectivement "maçonné" (travaillé en loge) à Nice :  
- Gaspard Eberle (1764/1837) général de brigade commandant d'armes à Nice de 1802 à 1814 (Les Vrais Amis Réunis) 1811-1812

- J.D. Favereau (1755/1832) Vénérable en 1801 de la Loge Les Vrais Amis Réunis avant d'être Vénérable des "Ames de la gloire et des Arts" Orient de Mantoue ;
- Louis Gareau, 1769-1813 (Les Vrais Amis Réunis) 1800-1802 ;
- P.D. Garnier, Vénérable de la Loge et Très Sage du Chapitre "Les Vrais Amis Réunis" ;
- André-Thomas Perreimond (1766-1844), baron d'Empire ("Les Vrais Amis Réunis") 1803-1805)
- D.H.M.A. Vedel (1771-1814), Vénérable d'Honneur des "Amis de l'Olivier du Midi" en 1810 et 1811.

Nous ne savons pas si le frère Bavastre est un parent du Corsaire Joseph Bavastro mais l'autre célèbre marin niçois de cette époque, Louis Antoine Cyprien Infernet (1755~1815)> est membre de la Loge "La Double Union" à Toulon.

L'administration préfectorale compte moins de frères en son sein. Seul le préfet de Chateaufort-Randon est maçon. Benoit Capelle, secrétaire général des Alpes-Maritimes sous le Consulat est membre de la Loge "Les Vrais Amis Réunis".

Les maçons sont assez nombreux dans l'administration des douanes, les services financiers, les postes, les ponts et chaussées et la justice. Néanmoins leur importance dans les Alpes-Maritimes est très en deçà de la moyenne française.

Les frères représentent entre 4 et 5 % des notables communaux de l'arrondissement de Nice (liste du 9 fructidor an IX) et 7 à 8 % des 600 contribuables les plus imposés (liste du 17 ventôse an XI). Ils forment un petit quart des candidats pour le Conseil général (liste du 17 brumaire an XIII) et des notables départementaux élus pour faire partie de la liste des notabilités nationales (liste au 12 brumaire an XII).

Au fur et à mesure que l'on "monte" dans la hiérarchie des notables, le pourcentage de maçons augmente. Si l'on se réfère à la liste des notables nationaux des Alpes-Maritimes dressée par J.Y. Coppolani, on trouve 13 maçons sur un effectif de 57 noms :

- Pie Bernard! ("Les Vrais Amis Réunis"), juge au Tribunal Civil de San Rémo en 1813
- Thomas Borea d'Olmo, maire de San Rêmo en 1805 ("Les Vrais Amis Réunis")
- Gaspard Eberle (voir plus haut)
- Joseph Raynaud ou Reinaldi de Falicon ("Les Vrais Amis Réunis")
- P.D. Garnier (voir plus haut)
- Joseph Jaume, Président au Tribunal de Commerce en 1803 ("Les Vrais Amis Réunis")
- Joseph Lombard, voir plus haut ("Les Vrais Amis Réunis")
- André Masséna,
- J. François Mieulle, receveur général des Alpes-Maritimes de 1800 à 1814 ("Les Vrais Amis Réunis")
- François Félix Raynardi de Belvédère, voir plus haut ("Les Vrais Amis Réunis")
- Joseph Rey, monégasque, Chevalier de la Légion d'Honneur ("Les Amis de l'Olivier du Midi")
- Louis Romey, maire de Nice de 1804 à 1808 ("Les Vrais Amis Réunis")

- Dominique Vedel (voir plus haut) auxquels s'ajoutent deux fils de notables nationaux des Alpes-Maritimes : Joseph Alberti de Villeneuve et Benoit Peyre de Châteauneuf, tous deux membres des "Vrais Amis Réunis".

Sans être devenue la première ou la seule, la maçonnerie fut très rapidement l'une des formes principales de la sociabilité "élitaire" du département des Alpes-Maritimes.

Le 14 mai 1814, les troupes françaises évacuèrent Nice. Le 30 mai, le traité de Paris rend le Comté au roi Victor Emmanuel 1. Le 12 juin, le général piémontais Caqueran d'Onasque fait son entrée à Nice.

Dans une lettre datée du 1er juillet 1814, Pierre Rameau, Cannois, négociant à Nice, Vénérable de la Loge "La Parfaite Harmonie", écrit au Grand Orient de France :

*"Dès le moment que cet Orient a changé de maître, nos réunions fraternelles ont dû cesser. L'Ecole de la Vraie Sagesse est aux yeux de notre nouveau souverain un exercice nuisible à la société, contraire à la religion et aux bonnes mœurs ; on ne trouve que vice dans ce qui n'est que vertu, et les lois les plus sévères sont mises en vigueur contre nos assemblées.*

*Les vicissitudes, tous les fléaux qui ont -pesé sur l'espèce humaine, n'ont pu ébranler Notre Temple, et nous avons la douleur de le voir détruit au milieu de la paix, et lorsque le bonheur paraît revenir sur la terre.*

*Le Grand Orient voudra bien prendre note de cette fâcheuse circonstance afin de mettre un terme à des rapports qui ne peuvent plus avoir lieu et qu'il nous eût été si doux de continuer.*

*Qu'il trouve ici l'expression de notre vive reconnaissance pour l'estime et l'amitié fraternelle dont il nous a favorisé Jusqu'à ce Jour.*

*Agréer de plus, Très Chers, Très Respectables, Très Illustres Frères, les vœux les plus sincères que nous formons pour la prospérité de l'Art Royal en France et pour le bonheur de ceux qui, en nous distribuant les leçons savaient si bien nous en faire goûter les délices.*

*Croyez enfin que nous conserverons à Jamais, par les nombres maçonniques qui vous sont connus, et avec tous les honneurs qui vous sont dus, les sentiments de la plus tendre Fraternité".*

Le Grand Orient de France enregistra le courrier le 18 juillet 1814.

Après vingt ans de travaux, la Franc-Maçonnerie niçoise "tombait en sommeil" pour 44 ans.

## **A – SOURCES**

1) Bibliothèque nationale - Paris -  
Cabinet des Manuscrits - fonda Franc-Maçonnerie

1.1. Loge des "Vrais Amis Réunis" - Orient de Nice

- FM2 332 : tableaux (1801 à 1813) et correspondance (1798 à 1812)

- FM2 626 : fonds Baylot : Règlement de la Loge (an de la Vraie Lumière 5802 [1802], an X de la République)

- FM2 762 : certificat en faveur de René Baudoin (1801)

- FM4 71 : 11 cahiers de rituels

1.2. Chapitre des "Vrais amis Réunis" - Vallée de Nice –

- FM2 333 : tableaux et correspondance (1798, 1801 à 1813)

- FM5 1044 : certificat en faveur du Rosé Croix René Baudoin (sans date)

1.3. Loge "La Parfaite Harmonie" - Orient de Nice –

- FM2 332 : tableaux (1805/08, 1810/11, 1813) et correspondance

- FM5 820 bis : certificat en faveur de François Tripe (1806)

1.4. Loge "Les Amis de l'Olivier du Midi" - Orient de Monaco –

- FM2 582 : tableaux (1808 et 1811) et correspondance (1808 et 1809)

## **2) Archives départementales des Alpes-Maritimes**

Série M :

- 1 J 213 : deux manuscrits sans titre de Loge, l'un à l'usage des Maîtres (6-7 fructidor an V, août 1797), l'autre à l'usage des Compagnons.

- 1 J 232 : diplôme de Maître délivré à J. Garnier, 4 frimaire an X (a disparu)

## **3) Bibliothèque municipale de Nice**

- RES 934 : règlement de la Loge "Les Vrais Amis Réunis, an de la Vraie Lumière 5802 [1802], an X de la République.

## **B - BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE**

### **1) Pour l'histoire des Alpes-Maritimes sous le Consulat et l'Empire :**

- COMBET (J.) "La révolution dans le Conté de Nice et la Principauté de Monaco", Paris, Alcan, 1925" Nouvelle Edition sous le titre "La révolution à Nice", Editions Serre, Nice, 1988.
- COPPOLANI (J.), "Les élections dans les Alpes-Maritimes sous le Consulat et l'Empire". DES Droit, Nice, 1968.
- DEMOUGEOT (A.), "Histoire de la Révolution à Nice", manuscrit en 4 tomes, Nice, 1957/58 (A.D. A.M. cote III.2, 168)
- DERLANGÉ (J.), "L'administration préfectorale dans les Alpes-Maritimes sous le Consulat et l'Empire", DES Histoire, Aix, 1951.

### **2) Pour l'histoire de la Franc-Maçonnerie impériale :**

- COLAVERI (F.), "La Franc-Maçonnerie des Bonapartes" - Paris, Payot, 1982
- QUOY-BODIN (J.L.), "L'armée et la Franc-Maçonnerie" - Paris, 1988.

### **3) Pour l'histoire de la Franc-Maçonnerie en pays niçois :**

- HIVERT-MESSECA (Y.), "La Franc-Maçonnerie en pays niçois de la fin du XVIIIe à 1940" thèse de doctorat de 3e cycle, Nice, 1989 (Direction : André NOUSCHI).

**LES SOCIETES DE SECOURS  
MUTUEL ET LES AUTRES  
ASSOCIATIONS D'ITALIENS  
DANS LE DEPARTEMENT DES  
ALPES-MARITIMES (1860-1940)**

## LE DEBUT DE LA RECHERCHE

Depuis 1984 l'Assessorat pour la Culture de la région Piémont a engagé une équipe d'experts aux fins de coordonner une série de recherches sur les sociétés de secours mutuel. Le programme fixé a été conduit avec la collaboration du Ministero per i beni culturali e ambientali Sovrintendenza archivistica per il Piemonte et la valle d'Aosta et de la Cooperativa di Consumo e Mutua Assistenza Borgo Po e Decoratori di Torino (société centenaire de secours mutuel). Les premiers résultats de ce programme consistent en études et publications sur des sociétés piémontaises et en particulier turinoises.

Le travail le plus complexe, à cause de la vastité du sujet traité, est arrivé presque à la fin : il s'agit du recensement historique d'environ 3500 sociétés qui ont existé ou qui existent encore dans le Piémont. Cet ouvrage a été publié en janvier dernier.

Durant la récolte des données pour la préparation des fiches concernant chaque société, bien souvent nous avons trouvé des indications sur des sociétés formées par des Italiens résidant à l'étranger à dater du XIXe siècle. Ce phénomène apparaît déjà dans la première -et probablement unique statistique officielle et complète des institutions italiennes à l'étranger, publiée en 1897 pour l'Exposition nationale de Turin de 1898. D'après cette statistique, au 31 décembre 1896, il y avait 1159 sociétés qui réunissaient 199.625 associés et administraient un capital déclaré de 18.716.903 liras. De toutes ces sociétés, 849 étaient spécifiquement de secours mutuel, 111 étaient de secours mutuel et de bienfaisance, tandis que 70 étaient seulement de bienfaisance et 111 étaient des cercles de réunion et de passe-temps. En France les sociétés enregistrées étaient au nombre de 48.

Tout en remarquant que dans beaucoup de nations le phénomène de l'associationnisme des émigrants était plus important (en Amérique centrale et méridionale il y avait 502 sociétés et 427 aux Etats-Unis), la recherche s'est dirigée vers la France pour cause de voisinage et aussi pour vérifier l'influence du mutualisme piémontais dans une zone limitrophe à forte immigration.

Dans la période initiale les sociétés d'Italiens eurent une vie difficile. En France les sociétés de secours mutuel étaient réglées par la loi du 1/4/1898 qui imposait que ces sociétés fussent administrées et dirigées seulement par des citoyens français. Cette loi admettait cependant l'existence de sociétés d'étrangers qui pouvaient, exceptionnellement, choisir les administrateurs parmi leurs associés. La différence avec les sociétés françaises était due au fait qu'elles devaient préalablement être autorisées par un décret ministériel, toujours révocable.

Un peu à cause des formalités imposées par les autorités, qui n'étaient pas toujours favorables à donner la permission, et un peu à cause des difficultés intérieures, les sociétés eurent du mal à prendre leur essor. Le fait même que leur nombre augmentait rapidement était mal vu : "...ed è appunto l'aumento continuo una délie principali ragioni délia scarsa importanza di tutte queste istituzioni, perché esso non fa che dividere sempre più le forze nazionali. E' vero che le società sono moite, ma per disgrazia sono poi poverissime di socii, di capitali e di uomini capaci di dar loro impulse e di darlo allô scopo che si prefiggono nell'entusiasmo délia costituzione" (1).

Néanmoins les efforts faits pour établir des liens entre les sociétés furent nombreux.

Malgré un premier essai mal réussi en 1897 pour réunir dans une seule association toutes les sociétés de secours mutuel, l'action commune continua pour se donner une organisation plus structurée selon ce que l'on peut relever dans la relation de L. Mabillau au II<sup>e</sup> Congrès international des Mutualités, organisé à Milan en 1906, où il souligne que "...il grande fatto che da sette anni domina lo sviluppo del mutuo soccorso in Francia è l'organizzazione sistematica che gli è stata data" (2).

La volonté des Italiens de se rallier entraîna la constitution de la fédération des Sociétés italiennes de secours mutuel (Union des Sociétés Mutuelles Italiennes), avec siège à Paris, 49 rue de Bretagne, qui regroupait pendant les années 1920 à 1930 une quinzaine de sociétés de Paris, Reims, Nancy, Lyon, Grenoble et qui était en pourparler avec d'autres de Marseille, Toulon, Nîmes et Nice.

En plus de subsides additionnels donnés en cas de maladie aux travailleurs inscrits aux sociétés fédérées et qui pouvaient durer plus de deux mois, la Fédération garantissait même le remboursement de 50 % des frais de voyage jusqu'à la frontière pour ceux qui devaient rentrer en Italie pour le service militaire et facilitait, pour ceux qui retournaient dans leur patrie, l'inscription à des sociétés mutuelles italiennes (3).

## **LES LIMITES DE LA RECHERCHE**

Nous savons que les émigrés italiens se dirigèrent vers de nombreuses régions et dans ces endroits fondèrent des associations de genres différents et en particulier des sociétés mutuelles.

En étant devant un si grand terrain de recherche, il nous était nécessaire de procéder par étapes. Premièrement nous avons choisi le département des Alpes-Maritimes et renvoyé à une phase successive l'étude des autres endroits où la présence des sociétés mutuelles était particulièrement signifiante.

## **LE DEPARTEMENT DES ALPES –MARITIMES**

A partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle l'immigration italienne dans le département des Alpes-Maritimes fut très importante, surtout celle de provenance de la région limitrophe, le Piémont (31 %), et surtout de la province de Cuneo. Ensuite vinrent la Ligurie (8 %), l'Ombrie (7 %) et, avec un apport moins remarquable, la Toscane, la Lombardie et les Marches, jusqu'à arriver à 2,6 % des régions méridionales et insulaires d'où l'émigration se dirigea surtout vers les Amériques.

D'après les sources consultées, le "péril italien", comme fut appelée l'agglomération des travailleurs italiens dans le département pendant la période de 1921 à 1936, constitua à peu près les 70 % de toute la population étrangère résidente et du 16 au 24 % de la population totale. Elle arriva en 1921 à 21 %, en 1926 à 24 % et en 1931 à 20 %, en 1936 à 16,20 %. Dans la même ville de Nice en 1936 le pourcentage d'Italiens correspondait à 16,5 %.

Les métiers exercés par les Italiens formaient une grande variété : maçons, terrassiers, ouvriers, paysans, cireurs, marchands ambulants, personnel d'hôtel, artisans, commerçants, personnel employé et intellectuel. Naturellement dès la fin de 1800 la majeure partie de ces travailleurs sentit l'exigence de se réunir en sociétés de secours mutuel, presque toujours sous la tutelle des notables du département.



Parmi les nombreux documents examinés dans les Archives départementales et de la Préfecture, nous avons trouvé 42 sociétés nées (et quelquefois vite disparues) entre 1876 et 1945.

En 1930 par exemple une liste des sociétés de secours mutuel demandée à la Préfecture par le "Ministère del Lavoro, Igiene, Assistenza e Previdenza sociale" indique à la date du 31 janvier, parmi les sociétés étrangères, seulement 13 sociétés italiennes : peut-être s'agit-il des seules fonctionnant solidement cette année-là.

Remontant au XIXe siècle nous trouvons deux sociétés à Nice : une, la Société de Secours mutuel de Saint Humbert, née en 1880, et l'autre, la Société de Bienfaisance italienne, de 1886 : toutes les deux subirent, comme nous verrons, des changements de nom et d'adresse à travers les années, selon les vicissitudes intérieures, souvent influencées par les événements politiques et économiques extérieurs, français et italiens.

Malgré la documentation insuffisante sur les sociétés, nous avons pu reconstruire un cadre significatif du phénomène.

## **LES FRATERNITES**

En premier lieu nous trouvons huit sociétés appelées "fratellanza" (fraternité) mais il est difficile de savoir si elles étaient liées entre elles. Elles agissaient dans les communes suivantes : Nice, Cannes, Contes, Vallauris, Antibes, Villefranche-sur-Mer, quartier du Var et Mandelieu, siège d'une Fratellanza lunigianese.

La Fratellanza de Nice fut fondée en 1912 et autorisée le 19 janvier 1915. Selon l'hebdomadaire l'Unione franco-italiana, pendant les années 1920-1930, elle développa une grande activité et ses sociétaires arrivèrent à 150. D'après la correspondance entre la police politique italienne et le Consulat général de Nice, pendant la période mussolinienne, on y développa une forte propagande antifasciste avec la préparation des éléments politisés et l'assistance aux réfugiés politiques, y compris les anarchistes. Le 11 mars 1929 la police politique informait le Consul : "... les fascistes ont été exclus de la vieille société italienne la Fratellanza... ; depuis longtemps le centre de Paris avait ordonné la lutte dans toutes les associations survivantes italiennes pour éliminer les fascistes. A la Fratellanza, dans les dernières élections, le conseil d'administration a été formé par 18 antifascistes et 6 apolitiques. Aucun fasciste n'a été élu".

Le 30 avril de la même année le Consul à son tour dénonçait au ministère des Affaires intérieures que le secrétaire était lui-même un membre de la Ligue des Droits de l'Homme (au siège de laquelle en 1936 était organisée à nouveau la société). La ligue intervint pour faire entrer 50 nouveaux membres pour garantir une majorité politiquement sûre.

On dit souvent que la Fratellanza de Nice se trouvait dans les mains de l'ex député socialiste Rondani qui y tint même une conférence sur l'aide à assurer aux réfugiés politiques sans travail avec la collaboration de l'organisation française Main d'oeuvre étrangère. Le 20 février 1936 le consul soulignait la préparation d'orateurs à envoyer en Italie, l'organisation d'une majeure opposition 4 niveau international contre la guerre déclarée par Mussolini à l'Ethiopie et les dissentiments intérieurs entre maximalistes et réformistes.

Des sociétés la Fratellanza dans les autres communes nous connaissons très peu. De six d'entre elles nous trouvons les noms dans la liste déjà citée de toutes les sociétés de secours mutuel du département, année 1930. liste accompagnée par très peu de notices.

Cette année-là la société la Fratellanza de Contes, fondée en 1902 avec 43 membres, dont les membres honoraires étaient 1 Italien et 4 Français, était réduite à 20 membres effectifs et à 16 honoraires.

La Fratellanza de Villefranche-sur-Mer comptait, en 1930 53 membres effectifs et 13 honoraires. La Fratellanza du quartier du Var (Nice) était encore plus réduite : 28 membres effectifs et 10 honoraires ; de même pour la Fraternité ouvrière lunigianese de Mandelieu avec 3\* membres effectifs et 2 honoraires.

La Fratellanza de Vallauris, fondée en 1901 et reconnue en 1916, subit pendant ses premières années des dissidences intérieures de caractère personnel et rencontra beaucoup de difficultés pour se fondre avec une autre société de secours mutuel L'Unione et pour créer avec elle une Unione fraterna en 1905. En 1915 elle fut obligée de suspendre les aides aux membres besogneux, comme il était prescrit dans le statut, à cause du rapatriement de nombreux membres, probablement appelés aux armes après la déclaration de la première guerre mondiale.

Les informations sont encore plus rares sur les sociétés suivantes : la Fratellanza de Cannes la Bocca, sur laquelle nous savons seulement qu'il fut demandé des informations en 1913 et la fratellanza d'Antibes qui absorba en mai 1938 la société entre ouvriers italiens.

Il paraît qu'à Vallauris il existait aussi l'Operaia, fondée en 1916, et la déjà citée Unione, fondée en 1901, avec 60 membres, qui administrait une coopérative de produits alimentaires et, en 1915" à cause de la guerre, suspendit les paiements des indemnités journalières, vu que beaucoup de membres, peut-être à cause de la mobilisation, n'avaient plus versé leurs cotisations.

## **LES AUTRES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUEL HORS DE NICE**

Au Cannet en 1907 fut fondée la Societa di Mutuo soccorso italiana Vittorio Emanuele III, qui demanda l'autorisation seulement en 1913 et certainement existait encore en 1916 d'après la nouvelle fournie par l'hebdomadaire l'Unione franco-italiana du 24 février, qui parlait aussi d'une société italienne de Beaulieu et Saint-Jean Cap Ferrât, fondée en 1912, avec 41 membres effectifs et 62 honoraires en 1930. C'est donc la démonstration que dans cette société étaient majoritaires des membres de classes aisées qui avaient une charge de "patron ».

La Société d'ouvriers italiens d'Antibes, lorsqu'elle fut reconnue le 26 avril 1927, comptait 40 membres effectifs et 16 honoraires.

Une société homonyme, sûrement plus nombreuse, existait déjà à Nice depuis 1901, année où fut inauguré le drapeau social. Elle agit pendant de longues années puisqu'en 1937 elle envoya ses délégués aux élections du Conseil supérieur de la Mutualité.

A cause de la première guerre mondiale et de la venue du fascisme, d'autres sociétés de secours mutuel de Cannes, Beausoleil et Nice eurent des vicissitudes particulièrement compliquées qu'il n'est pas toujours possible de reconstituer sur la base des documents existants.

Fondée en 1909 à Cannes, la société de secours mutuel *Onesta e Lavoro* (Honnêteté et Travail) avec 112 membres effectifs et 20 honoraires, dont 6 français, en 1930 n'avait seulement plus que 63 membres effectifs et 18 honoraires.

Dans la même ville de Cannes le 27 avril 1903 fut fondée par 23 membres la *Società di mutuo soccorso fra stranieri Umberto I*, reconnue en juin de la même année par les gouvernements italien et français. Elle ouvrit ensuite une succursale à Cavaillon en Provence, avec le même nom. Les membres de la *Umberto I*, augmentés ensuite jusqu'à 66 effectifs et 19 honoraires dont 16 français, en 1930 étaient descendus respectivement à 50 et 18.

En 1932 cette société avec son nom monarchiste devait donner des garanties politiques puisque le consulat avait offert comme siège ses propres locaux, mais par la suite elle fut vite chassée parce que le président Luigi Romano s'était refusé, peut-être en bon royaliste, à faire broder sur le drapeau italien le "fascio littorio". Toutefois la société put s'installer au rez-de-chaussée de la même maison où, dans le but d'exercer un contrôle permanent, "sont toujours présentes des personnes dépendant du Consulat" (5).

Cependant, à la suite de dissidences intérieures de caractère évidemment politique, en 1938 la *Umberto I* fut dissoute et les fonds restant de la liquidation furent reçus par la société italienne de bienfaisance toujours de Cannes, qui probablement était la même association appelée sur d'autres papiers *Comitato d'Assistenza agli italiani*, fondée par le consulat, et où quelques membres de la *Umberto I*, en forme de proteste, refusèrent d'être absorbés.

Des tendances antithétiques caractérisent les deux sociétés italiennes de Grasse. Le statut de la première, l'Union ouvrière internationale, fondée le 26 mai 1906 par 23 membres, déclarait que chez elle il n'y avait aucune distinction de sexe ou de nationalité mais les signatures des dirigeants et des administrateurs révèlent que tous les membres étaient italiens. Elle s'était fixée l'administration d'une coopérative de consommation mais l'année suivante le sous-préfet informait que l'Union avait été dissoute, peut-être même à cause des membres qui étaient arrivés au nombre de 15.

La seconde société de Grasse, la Société de secours mutuel familiale *Italia nuova* fut fondée par 86 membres le 28 avril 1929 avec des buts clairement politiques puisque dans le rapport de la police départementale au sous-préfet de Cannes on peut lire : "Bien que le statut spécifie au chapitre 3. art. 23 que toute discussion politique, religieuse ou étrangère au but de la société soit défendue dans le Conseil et dans les réunions de l'Assemblée, il est clair que cette nouvelle société, comme d'ailleurs indique le nom lui-même, sera composée exclusivement par des membres fidèles à l'actuel gouvernement italien".

Au contraire, sur le projet de fonder à Roquebrune-Cap-Martin (du canton de Menton) une société de secours mutuel nommée Alleanza italiana (Alliance italienne) ayant le but de s'adresser aux travailleurs en cas de maladies ou d'accidents, la police départementale, le 28 octobre 1926, propose de suspendre l'autorisation dans l'attente d'éclaircissements, vu qu'elle écrivait : "... le président est un exalté antifasciste et il a demandé à son patron un emprunt de 10.000 francs pour fonder un journal, le Retour, antifasciste. Les membres ont souvent de violentes discussions politiques. Il se propose aussi de fonder avec de jeunes français un cercle d'études franco-italien". Puisque dans les archives il n'y a pas d'autres papiers, il faut croire que l'autorisation a été refusée.

A Beausoleil, comme dans beaucoup d'autres centres de la région, après la première guerre il fut organisé une Societa di mutuo soccorso di militari in congedo (militaires en congé de l'armée italienne) avec 250 membres environ, dont parle en 1919 l'hebdomadaire L'Vntone franco-italiana à propos de la fusion avec une Associazione fra gli smobilitati italiani, étant donné l'augmentation des membres retournés de la guerre, et à propos de la grandiose et traditionnelle fête pour l'inauguration du drapeau social.

A l'égard de cette dernière société, la surveillance de la police française augmenta à partir de 1940 car elle soupçonnait, à juste titre, que cette société cachait des partisans de la guerre nazifasciste contre la France. Dans un rapport de l'inspecteur de police au commissariat central le 26 février 1946 on lit que depuis 1944 la société n'avait plus fait aucune activité ; cependant le 11 novembre 1943 dans son sein était née une filiale de l'Assistenza ayant pour but de recruter des Italiens pour l'organisation Todt en France ou en Allemagne et pour secourir les familles des recrutés. Les dirigeants s'étaient sauvés en Italie, après avoir pris tous les meubles et d'autres choses appartenant au siège. Parmi ces dirigeants on signalait : "...Mario Cerutti, fervent propagandiste fasciste, admirateur d'Hitler et de Mussolini : il accompagnait les carabiniers dans les arrêts à domicile pendant l'occupation italienne".

## **DANS LA VILLE DE NICE**

Dans le chef-lieu du département certaines sociétés présentent un profil très précis ; d'autres, au contraire, selon les moments politiques, se mélangent ou changent de nom, rendant ainsi difficile pour le chercheur le démêlement des fils.

Parmi les sociétés du premier groupe, celle qui se dessina clairement fut la Société italienne de fraternité vaudoise, autorisée en 1907 et composée de membres originaires des vallées vaudoises du Piémont qui parlaient la langue française. Sa caractéristique ne fut pas seulement d'avoir des membres des deux sexes mais aussi de compter parmi ses membres fondateurs 38 personnes dont 24 étaient des femmes. La première guerre mondiale réduisit beaucoup la vie sociale qui reprit au commencement de 1920 avec 6 membres hommes, 11 femmes et 2 honoraires.

La crise économique causée par la guerre donna une poussée vers la fondation en 1915 d'une société typique la Société italienne de secours mutuel entre les musiciens résidant à Nice et sur le littoral qui obtint l'autorisation pour son statut en 1917. Le président Gherardi, dans une relation au préfet le 3 août 1915 expliquait qu'à partir de l'entrée en guerre de l'Italie à côté de la Triple Alliance, une cinquantaine de musiciens avaient été mobilisés et les autres, à cause des difficultés économiques dues à la guerre, s'étaient réunis en société dans l'espoir d'avoir des aides pour exercer leur profession. Une société analogue était née aussi à Menton.

Celle de Nice cessa ses activités définitivement dans les années 1930, d'après un rapport du commissaire de police au préfet, 2 février 1937.

Fondée en 1913 et autorisée en 1915 la Solidarité -société italienne de secours mutuel- parvint le 31 décembre 1923 à 104 membres effectifs et 11 honoraires et en 1930 respectivement à 146 et 7. pour redescendre à seulement 31 membres en 1966, avec une activité extrêmement limitée. Le 5 juillet 1971 elle décida sa fusion avec la société française la Solidarité ouvrière et avec trois autres sociétés françaises.

Ainsi que dans les autres communes à Nice aussi les rappelés de la première guerre mondiale et leurs familles sentirent le besoin de faire naître des associations pour affronter les graves difficultés économiques. C'est ainsi qu'en 1916-1917 virent le jour le Gruppo filantropico pro famiglia mobilitati italiani, la Pro famiglia richiamati, le Comitato per soccorsi aile famiglia dei richiamati aile armi qui est peut-être la même société nommée par l'hebdomadaire l'Unione franco-italiana du 15 octobre 1916 sous le nom de Opéra di soccorso aile famiglia dei mobilitati italiani, sous la présidence du général baron d'Auvare.

Le 17 novembre 1916 la préfecture de Nice refuse au Gruppo filantropico l'autorisation de faire des quêtes parce qu'à cette association appartenaient des personnes condamnées et passibles d'expulsion mais autorisées à résider et des individus signalés aux autorités italiennes pour leurs idées subversives.

Nous rappelons aussi qu'à Menton même, en 1916, agissaient la Societa italiana di assistenza, la Societa franco-italiana et le Comitato pro famiglia richiamati, à qui succéda, à la fin de la guerre, la Societa degli smobilitati ayant un caractère de secours mutuel ; il en fut de même à Nice où la fin du conflit fit naître la Societa veterani e reduci et la Societa fra smobilitati italiani avec une coopérative homonyme.

Bien qu'elles n'aient pas eu un but de secours mutuel, nous pensons qu'il est intéressant de mentionner deux autres organisations de Nice qui, comme d'autres sociétés de bienfaisance, eurent la charge de faire parmi la population italienne surtout, une décisive propagande fasciste.

Le 5 mai 1931 fut constituée l'Unione sportiva italiana dopolavoro sur le modèle de la grosse organisation fasciste agissante en Italie pour diriger le temps libre des travailleurs. A une demande de l'Unione pour adhérer à la Fédération de ski de la Côte d'Azur, en 1934, la police conseilla d'être prudents, jugeant ce "dopolavoro" "...une puissante oeuvre de propagande fasciste qui renferme dans son sein un grand nombre d'officiers de la réserve italiens, dépendant du Consulat et avec des dirigeants des organisations fascistes. Elle cache l'activité d'un fonctionnaire de la police italienne chargé par le Ministère des Affaires étrangères de la surveillance et de l'information politique".

Très peu définie dans les rares papiers retrouvés, quelquefois même contradictoires, il y a la Societa di mutuo soccorso italiana née vers 1880 ; une de ses assemblées de 1902 eut lieu presque en état de siège vue la grosse présence de la police. Ses membres étaient 362. En 1936 le bureau politique italien signalait qu'à l'intérieur de l'association le professeur avocat Sincero Rugarli tenait des conférences antifascistes et qu'on avait proposé de reprendre l'activité politique et culturelle avec la création d'une section juvénile et d'une section féminine.

Par contre, adversaire des idéaux socialiste et antifasciste, il y eut une société composée et dirigée par des personnalités de la noblesse italienne qui probablement possédaient des villas sur la Côte d'Azur ou bien passaient les hivers dans les grands hôtels.

Déjà à partir de janvier 1879 une demande avait été présentée, portant entre autre la signature d'un aristocrate Balia délia Maddalena, pour obtenir l'autorisation de la Societa di mutuo soccorso fra gli italiani dei due sessi residenti a Nizza. Les autorités françaises eurent le soupçon que la Société avait le but de prôner la séparation de Nice de la nation française. Pour cette raison le 11 avril le commissaire de police français donnait au maire son avis contraire, ainsi que pour un autre projet déjà présenté en 1878, parce que derrière l'association se cachaient des agitateurs politiques ayant comme but de créer à Nice une société de propagande antifrançaise et qui avaient inscrit des personnes sans même les consulter. L'inspirateur devait être un imprimeur du journal il Pensiero.

Avec des intentions toujours nationalistes mais non plus séparatistes, au moins en apparence, le 3 juin 1880 le comte Garin de Cocconato demanda l'approbation du statut d'une Societa di mutuo soccorso di Saint Humbert, mixte, avec femmes et enfants à partir de 5 ans, ayant le but de détacher les travailleurs italiens des autres sociétés et empêcher que, en tant qu'étrangers, "ils se trouvassent mêlés dans des discussions politiques et d'intérêt local "Agréé par sa Majesté le Roi", dans la liste de ses fondateurs on peut lire les noms de nobles, d'officiers, de commerçants, de propriétaires d'immeubles, d'intellectuels, parmi lesquels quelques vétérans "des batailles patriotiques", "un des Mille", ex officiers volontaires et deux ménagères.

A peu près dans la même période, en 1887, fut fondée l'Unione Garibaldienne de Nice des survivants des guerres de l'indépendance italienne. Cinquante ans plus tard il apparaît une association presque homonyme mais absolument opposée aux idéaux de liberté du héros de Caprera et des partisans garibaldiens, avec le nom de Légion garibaldienne connue comme refuge des fascistes et des collaborationnistes soupçonnés de préparer des attentats après la Libération, analogue aux Gruppi di azione nizzarda (6).

L'autorisation de la Societa di mutuo soccorso di Saint Humbert fut accordée le 22 janvier 1902, mais on avait trouvé opportun de supprimer le nom du Saint et de reprendre le nom de Societa di mutuo soccorso di ambo i sessi fra italiani residenti a Nizza : la présidente fut la comtesse Clémentine, veuve du comte Garin de Cocconato, et parmi les présidents honoraires figurèrent un grand nombre de nobles et de princes de la Maison de Savoie.

La nouvelle société, nationaliste toujours mais non plus soupçonnée de séparatisme, prospéra grâce à l'appui politique et financier du gouvernement italien et de ses propres membres plus haut placés ; elle fêta somptueusement les anniversaires de l'assez récente Indépendance italienne et de la monarchie, elle intitula sa propre caisse "cassa soccorso" au comte Caïs de Pierlas, elle distribua des prix, organisa des fêtes somptueuses et des spectacles avec la collaboration de la Societa ricreativa filodrammatica italiana, elle organisa des souscriptions pour les soldats en guerre et pour leurs familles et elle fut récompensée avec la médaille d'or à l'Exposition internationale de Milan en 1906 et à celle de Turin de 1911. Elle jouit d'une grande confiance au point que la caisse italienne Cassa nazionale di Previdenza per gli operai, en 1905, lui donna la charge de son "siège secondaire".

Nous avons pu retrouver le nombre des membres seulement pour quelques années : en 1904, 308 effectifs et 80 honoraires ; en 1905, 341; en 1906, 361 et 82 ; en 1907, 285 et 75 ; en 1911, 279 ; en 1916, 150 ; en 1930, 327 et 142.

Dans les documents de 1905 et de 1921 nous trouvons aussi une Société italienne de secours, avec comme président le comte Thaon de Revel, et une Société de bienfaisance italienne, fondée en 1886 toujours sous la présidence du comte Garin de Cocconato.

A la fin il est juste de rappeler qu'à Nice beaucoup d'organisations françaises d'assistance soignèrent et aidèrent de nombreux travailleurs italiens comme l'Asile évangélique Assistance pour le travail qui procura surtout du travail dans les chantiers aux Italiens au chômage, l'Union nationale des amies de la jeune fille, le Foyer de la jeune fille et solidarité féminine, avec un pensionnat "sans distinction de culte ou de nationalité", L'œuvre de la bouchée de pain qui en 1932, par exemple, hébergea dans son asile nocturne et dans l'Oeuvre de convalescence maternelle jusqu'à 683 Italiens adultes et des enfants des deux sexes.

Pour terminer ces brèves notes sur les vicissitudes et la vie intérieure des sociétés italiennes dans le département des Alpes-Maritimes, il faut souligner que pendant les premières vingt années du siècle et surtout pendant la période fasciste, la division politique fut très accentuée. Socialistes et monarchiques d'abord et fascistes et antifascistes ensuite s'efforcèrent d'imposer leurs idées aux sociétés et donc à la majeure partie des membres qui subissaient de façon plus ou moins forte, les conséquences des hauts et des bas des rapports entre l'Italie et la France, ou bien jouissaient des avantages.

En 1933. pour échapper à l'influence des consulats italiens, toujours vigilants et prêts à intervenir, on projeta la constitution à Nice de la Federazione délia societa di mutuo soccorso délie Alpi Marittime, avec une intention clairement antifasciste, presque une réponse à un Cercle franco-italien de 1932, sur lequel la police avait des réserves à cause de la présence numériquement supérieure des fascistes très combattifs qui auraient pu exercer une influence sur les membres français.

Il n'a pas été possible de découvrir une documentation concernant une éventuelle réalisation de l'initiative fédérative.

Un autre signal est digne d'être noté : il était d'usage de passer des "pactes de réciprocité" entre les sociétés niçoises et piémontaises qui garantissaient l'échange de l'assistance mutuelle aux membres temporairement transférés ailleurs.

De façon analogue aux recherches faites précédemment sur des sociétés centenaires de secours mutuel piémontaises, chaque société similaire du département des Alpes-Maritimes constitue un microcosme qui illumine tout le tourment du parcours historique de la mère patrie.

## NOTES

(1) Parte seconda, Torino, 1909.

(2) Federazione italiana della società di mutuo soccorso, Milano. Manuale per le Società di mutuo soccorso, Milano, 1909.

(3) L'Unione franco-italiana, 24.8.1919.

Sources consultées Archives

- Archives départementales des Alpes-Maritimes, SC 2196, 25893. 25931, 25932, 26764, 26799, 26800, 26801, 26803, 26822, 26852. 26864, 26866.

- Archives Préfecture de Nice, services concernés.

- Archivio centrale dello Stato, Roma, Pubblica sicurezza, 1933-1936.

Périodiques

- L'Unione franco-italiana, 1905. 1916, 1917, 1920.

- Il riscatto dei lavoratori, 1905

- Italia, 1901

- Annuaire des Alpes-Maritimes, 1920

Etudes

- MOULIN (Lucette), Historique de la colonie italienne de Nice depuis 1800. 1947. tesi di laurea, 114 p.

- FAIDUTTI RUDOLPH (Anne-Marie), L'immigration italienne dans le sud-est de la France. Etudes et travaux de Méditerranée, revue géographique des pays méditerranéens. Vol. 2, 1964, tesi di laurea.

- BOTTO (A.), "La situation de la colonie italienne après la Libération" in Cahiers de la Méditerranée, Nice, 12.6.1976. Actes du colloque de Nice 22.6.1974. Ed. Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine, Nice.

- SCHOR (Ralph), Les étrangers : le péril italien dans les agglomérations des Alpes-Maritimes de 1919 à 1939. Annales de la faculté des Lettres et Sciences humaines de Nice, n° 25, 1975, P- 75-108.

- CARAMAGNA (P.), "Les Italiens à Nice en 1921" in Cahiers de la Méditerranée, 1971, n° 11, p. 11-21.



**L'HOPITAL SAINT-ROCH  
DE NICE  
PENDANT LA PREMIERE  
GUERRE MONDIALE:  
MEDECINS, SOINS ET ACTES**

**par Florence RAFFRAY**

**Extrait d'un mémoire de maîtrise d'histoire soutenu  
à l'U.E.R. des Lettres et Sciences humaines de Nice  
en octobre 1988, sous la direction de M. Ralph Schor**

## I - LE CORPS SOIGNANT

### 1. Les médecins

Comme de nombreux autres hôpitaux français en 1914, l'hôpital Saint-Roch de Nice faisait oublier ses handicaps d'ordre pratique par la qualité de ses médecins et de ses chirurgiens. Leur réputation avait été forgée par trente années d'étude et d'initiative. A la veille de la guerre, trois des plus illustres médecins de l'hôpital vivaient à Nice : les Drs Moriez, Barety et Paschetta.

Le Dr R. Moriez (1853-1915), agrégé de la faculté de Montpellier, avait jadis travaillé à Paris avec les professeurs Pasteur et Roux. En 1881, il s'était installé à Nice et avait fondé le service d'ophtalmologie de l'hôpital Saint-Roch ainsi que le Bureau d'Hygiène de la ville. Le Dr Alexandre Barety était l'un de ses contemporains (1844-1918). Comme lui, il avait contribué à façonner l'excellente réputation de l'hôpital Saint-Roch : premier Niçois à avoir été reçu au concours de l'internat de Paris, docteur en médecine en 1874, son nom était attaché à la découverte des ganglions "Barety". En 1914 il siégeait à la commission administrative de l'hôpital. Ces deux grands médecins décédèrent à Nice pendant la Grande Guerre. "Messieurs (...), un deuil cruel est venu frapper notre maison hospitalière" (1), ainsi s'exprima M. Bonnefoi-Sibour, maire intérimaire, le 10 décembre 1915 devant la commission administrative des Hospices civils après le décès du Dr Moriez. Trois ans plus tard, le bulletin municipal reproduisait le discours tenu le 2 mars 1918 devant les personnalités de la ville, après le décès du Dr A. Barety. Ces deux événements endeuillèrent la commission administrative et l'ensemble des notabilités de Nice. Toutefois, malgré l'absence des deux grands médecins, la renommée du corps soignant de l'hôpital continuait de grandir. Y exerçaient notamment deux médecins notoires : le Dr Théodore Gasiglia, chirurgien en chef de la maternité, dont les opérations césariennes fructueuses avaient bâti la réputation ; le Dr Charles Paschetta enfin (1873-1938), spécialiste français de radiologie qui avait fondé le service d'électro-radiologie de l'hôpital Saint-Roch de Nice.

Cette renommée suffisait à rendre prestigieux les postes de médecins et de pharmacien de l'hôpital, ainsi qu'à justifier la faible rémunération accordée aux praticiens. Ceux-ci avalent donc, pour la plupart, un cabinet en ville, travaillant à mi-temps à l'hôpital et y assurant le service de garde. Le pharmacien, quant à lui, était attaché à l'hôpital pour au moins cinq ans, recevant un traitement annuel de 3600 francs avec une majoration de 100 francs chaque année, ce traitement n'excédant pas 5000 francs.

Les budgets des quatre années de guerre font état de vingt et un praticiens. Au mois d'août 1914, plusieurs des médecins de l'hôpital avaient été mobilisés ; l'Assistance médicale de Nice avait perdu un quart de ses médecins pour n'en garder qu'une soixantaine. Dès le 2 août 1914, l'Eclaireur de Nice communiqua une note de la mairie : "Les Dr. en médecine qui ne sont pas mobilisés sont priés de vouloir bien s'inscrire au bureau de l'Assistance publique" (2). Le recrutement commença avec plus ou moins de succès. Aux Hospices civils, le service médical fut réorganisé sous la direction du Dr Louis Malgat. Le 6 août l'Eclaireur de Nice produisit une liste de noms attachés à chaque service médical de l'hôpital Saint-Roch. Le service de médecine revint au Dr Ballestre, professeur agrégé de la faculté de Montpellier, et au Dr Camous que nous connaissons par un de ses rapports rédigé en 1912 alors qu'il dirigeait le service de médecine hommes et le service des vénériens. Le service de chirurgie, sous l'ancienne direction du Dr Schmid, fut partagé entre les Dr Stefani (chirurgie femmes), P. Bensa, spécialiste des voies urinaires, et Th. Gasiglia. Ce dernier dut encore s'occuper de la maternité dont il était le chirurgien en chef depuis au moins quinze ans. Dans cette tâche, il fut aidé par les Dr Pin et Scoffier. Le service des enfants, anciennement dirigé par le Dr M. d'Orlsnitz, passa sous la direction du Dr L. Malgat. Le service des yeux enfin fut confié au Dr Déloge. Les services annexes subirent, quant à eux, peu de modifications : selon la liste de l'Eclaireur de Nice, le Dr Ch. Paschetta garda le service de laboratoire ; le poste de pharmacien fut occupé par M. Ferrai, cité dans le rapport du Service pharmaceutique du 1er janvier 1914 comme étant le suppléant de M. G. Pégurier, auquel n'avaient pas échappé sa "grande expérience" et sa "rare conscience professionnelle" (3).

Nous ignorons si cette liste subit quelque changement au cours de la guerre. Selon le registre des opérations du service militarisé, il semble que la direction des salles destinées au soin des soldats et des officiers de l'Armée aient été confiée aux docteurs Jamet et Gaudier. Le Dr Gaudier, selon un article de l'Eclaireur de Nice daté du 22 juin 1917 (p. 2), était médecin principal et professeur à la faculté de Lille... Les autres renseignements sont très épars : le Bulletin des hôpitaux publié par l'Eclaireur de Nice du mois d'octobre 1914 au mois de décembre 1915. fut très bref sur l'hôpital Saint-Roch ; le 27 décembre 1914 il donnait M. Pozzo di Borgo pour médecin chef sans autre précision. Peut-être plus parlante fut la lettre du préfet des Alpes-Maritimes, M. A. de Joly, au procureur de la République, datée du 16 août 1915 : elle nous apprend le remplacement du Dr Marsier, du service d'O.R.L., par le Dr Halpérine, de "nationalité russe et non muni d'un diplôme français". Ce remplacement, disait-elle, faisait suite à la mobilisation du Dr Marsier (4). Le nombre de médecins étrangers exerçant à Nice avait été relativement élevé avant la guerre : selon une lettre du maire de Nice au Préfet, datée du 27 novembre 1912, ils étaient dix-neuf alors, dont cinq Italiens et quatre Anglais (5). Il n'en reste pas moins que l'acceptation de la candidature du Dr Halpérine par la Commission administrative et par le Préfet était assez exceptionnelle : en effet, en temps ordinaires, la commission favorisait d'une part les éléments niçois (ou plus généralement français) ; d'autre part elle était très rigoureuse quant à la présentation du diplôme français. En 1914, le recrutement des médecins des Hospices civils se faisait par concours depuis quatorze ans (règlement national de 1899). La nomination au poste de pharmacien avait, elle aussi, lieu "après examen des titres universitaires, des diplômes des postulants, de leurs travaux scientifiques et des récompenses universitaires" (6). Dans le cas du Dr Halpérine, les circonstances de guerre et la difficulté du recrutement purent faire pression sur la décision de la Commission en toute légalité : "Vous ne devrez donner votre agrément à une nomination faite sans concours que lorsqu'il vous sera démontré que ce concours ne peut pas être constitué" (7)

## 2 - Elèves internes et maîtresses sages-femmes

Pour assister les praticiens dans leur travail, l'hôpital Saint-Roch engageait sept élèves internes et deux maîtresses sages-femmes. Ces chiffres sont donnés par les budgets des quatre années de guerre. Toutefois, dans la liste publiée par l'Eclaireur de Nice le 6 août 1914 ne figurent que le nom de quatre internes : "les Dr Montolivo, Torelli, Dunan et Scemama".

Parfois nourris et logés à l'internat du troisième étage, recevant une petite indemnité, les internes de l'hôpital Saint-Roch étaient chargés d'assister les chefs de service parfaissant ainsi leur expérience. Pour devenir "internes des hôpitaux" ils avaient passé un concours à la suite duquel douze stages de cinq mois leur permettaient de se présenter au doctorat munis d'une thèse. Ce cursus avait été jadis suivi par leurs maîtres : le Dr A. Barety était devenu "interne en médecine et en chirurgie des hôpitaux de Paris" en 1869 ; cinq ans plus tard, en 1874 il avait passé sa thèse dont le sujet était : "De l'adénopathie trachéo-bronchique...". L'internat durait donc cinq ans. De stages en stages les internes passaient d'un service à l'autre. En 1912, le Dr Schmid du service de chirurgie s'était plaint de la brièveté de chaque stage : "Le roulement des internes, comme celui des chefs de service du reste, est une institution déplorable (...). Il faut plusieurs mois pour arriver à ce que l'interne soit véritablement une aide et nous rende des services. Or, c'est précisément au moment où le chef commence à compter sur son interne et à voir cesser le surcroît de travail qu'il s'est imposé pour l'instruire, que l'interne change de service et qu'il faut alors recommencer l'éducation chirurgicale de son successeur (...). Il est indispensable qu'un interne fasse un stage d'un an au moins en chirurgie" (8).

Le problème reste aujourd'hui entier ! Pendant la guerre, le roulement des internes dut être perturbé par les troubles régnant dans l'organisation de l'assistance publique. Il devint d'autant plus difficile que certains internes émirent le vœu d'effectuer un remplacement en ville. L'interne R. Hontolivo adressa, le 28 décembre 1914, une lettre au Préfet lui demandant quelles étaient les conditions à remplir pour remplacer un médecin mobilisé d'une société de secours mutuels. Ces conditions avaient été formulées dans la loi du 30 novembre 1892 : "Les internes des hôpitaux et hospices français nommés au concours et munis de douze inscriptions et les étudiants en médecine dont la scolarité est terminée peuvent être autorisés à exercer la médecine pendant une épidémie ou à titre de remplacement de docteurs en médecine ou d'officiers de santé. Cette autorisation, délivrée par le préfet, est limitée à trois mois. Elle est renouvelable dans les mêmes conditions" (9) • Nous ignorons si M. Montolivo put effectuer ce remplacement. Toutefois nous savons que la même demande fut faite et acceptée, au mois d'avril 1916, concernant l'interne D. Scemama. Celui-ci partit donc en ville remplacer son frère mobilisé, ayant terminé ses études, ne lui restant qu'à soutenir sa thèse.

L'exercice de la médecine et de la pharmacie passait donc par certaines étapes obligatoires comme l'internat, la soutenance d'une thèse et pour certains le concours de médecins des hôpitaux.

Ces obstacles devenaient, au fil des ans, plus nombreux et plus difficiles à surmonter. Comme les internes mais plus spécialisées, les maîtresses sages-femmes de l'hôpital avaient du faire leurs preuves avant d'assister les chirurgiens du service de la maternité ; comme eux, elles faisaient partie des employés très qualifiés : en effet, la loi du 30 novembre 1892 avait interdit leur profession aux personnes non munies d'un diplôme délivré par le gouvernement français. Ce diplôme pouvait être de première classe ou de deuxième classe jusqu'en août

1916, date à laquelle une circulaire ministérielle réunit ces deux diplômes en un seul (circulaire du 5 août 1916).

Ces différentes barrières, haussées par la technicisation progressive de l'activité médicale, assuraient une qualité supérieure aux services de l'hôpital Saint-Roch pendant, comme avant, la guerre de 1914-1918. Elles facilitèrent peut-être également le relais entre les grands médecins précurseurs de la science médicale des années 1880-1914 et les techniciens de l'après-guerre.

### **3 – Le personnel hospitalier**

Les budgets des années de guerre classent assez précisément les divers employés du service hospitalier : ils font état d'un personnel de surveillance générale (service économique, service du culte) représenté par trente trois personnes, ce nombre resta le même tout au long de la guerre. Ils font aussi état d'un personnel servant " de loin le plus dense puisque quatre vingt sept personnes le composaient en 1914, puis quatre vingt dix sept pendant la guerre, et cent trente trois en 1919. Cette progression rapide du nombre du personnel servant était fidèle à l'évolution générale de l'activité de l'hôpital Saint-Roch depuis une trentaine d'années. L'arrivée des nombreux blessés ainsi que l'aménagement de nouveaux services (service des vénériens agrandi en 1917. pavillon mixte en 1918) accélérèrent le mouvement. Le personnel hospitalier, réparti entre les services, était religieux ou laïc. Il était, dans les deux cas, dirigé par le directeur des Hospices civils. De lui dépendaient engagement et renvoi.

Les sœurs de l'hôpital Saint-Roch faisaient traditionnellement partie de la Congrégation des Sœurs hospitalières de Saint-Vincent de Paul. La commission administrative des Hospices avait dû signer un traité approuvé par le préfet des Alpes-Maritimes avec la maison directrice siégeant à Paris (loi du 7 août 1851, art. 8). Celle-ci d'ailleurs reprenait parfois certains éléments chaque année comme s'en plaignait le pharmacien de l'hôpital, H. Gaston Pégurier, le 30 janvier 1914 : "En moins de 7 mois on nous a pris nos deux premières sœurs de pharmacie" (10). Les sœurs de l'hôpital furent au total vingt quatre de 1914 à 1918, puis quarante deux en 1919- II s'agissait de sœurs "actives" ou "reposantes" (service de garde). Chargées de surveiller le travail des employés subalternes ainsi que du service hôtelier, présentes dans les services directs ou annexes, les sœurs étaient logées, soignées à l'occasion, leur linge étant blanchi par l'hôpital. Mais elles ne recevaient aucune rémunération selon le règlement du 15 juin 1899-L'indemnité annuelle de 500 francs était consacrée à la nourriture et au vestiaire.

Autrement plus nombreux étaient les employés laïcs de l'hôpital, externes ou internes : cent six de 1914 à 1918, puis cent vingt six en 1919. Parmi eux nous découvrons plus d'hommes que de femmes dans une nette proportion (25 % de plus). Ceux-là étaient aussi mieux rémunérés si nous nous reportons au premier règlement d'après-guerre (1923, art. 73) : la différence s'élève régulièrement à 100 ou 200 francs... L'exemple le plus symbolique est celui du gage des "aides penseurs 2e classe externes" qui varie, selon le sexe, de 545 francs à 720 francs. Cette différence pouvait être atténuée ou élargie par l'addition de certaines indemnités (indemnité spéciale de brancards due à l'absence d'ascenseurs et de monte-charges pendant la guerre...). Les rémunérations étaient somme toute très modestes, subissant assez souvent des révisions sous la pression du syndicat des infirmiers créés en 1905.

Pendant la guerre l'allocation journalière des "préposés et servants" fut de 1,25 franc. Leurs conditions de vie étaient difficiles en un temps où l'hôpital avait plus que jamais besoin

d'eux et où la vie était chère... La durée de leurs journées de travail allait de huit heures à huit heures trente ; ils bénéficiaient du repos hebdomadaire mais étaient soumis à des horaires stricts avec retenues sur le gage en cas de retard ou d'absence. Penseurs, aide penseurs, infirmiers, servants étaient affectés dans les divers services de l'hôpital, soit aux services généraux, soit au service des malades.

Les infirmiers étaient l'organe qualifié de ce groupe. En 1914, l'école des infirmières de l'hôpital fonctionnait depuis dix ans. L'enseignement y était donné par les médecins et les chirurgiens de façon théorique et pratique. L'inscription se faisait pour un an au moins.

Sous la plus ou moins grande pression du personnel laïc, la commission administrative des Hospices civils dut verser, pendant la guerre, certaines indemnités aux familles du personnel mobilisé ou au personnel lui-même. Le 31 octobre 1917, elle décida de verser aux familles une indemnité "résultant de la différence entre le demi traitement (0,60 F) et l'allocation de l'Etat (1,50 F)" (11). L'indemnité s'élevait donc à 0,90 F par jour. Après la guerre, le 26 mars 1919 la commission ne put retarder l'augmentation de l'indemnité de cherté de vie au personnel hospitalier dont le traitement était inférieur à 3-000 francs. Cette indemnité passa ainsi de 2 à 3 francs par journée de travail.

En dehors de ces considérations financières essentielles, les sœurs et le personnel laïc de l'hôpital Saint-Roch travaillaient ensemble dans les services. Certains rapports de l'année 1912 nous donnent quelques détails sur cette collaboration. Dans le département de médecine hommes, le personnel infirmier était dirigé par une sœur de service. Dans celui de chirurgie, la surveillante était la sœur Claire dont le Dr Schmid vante "l'intelligente collaboration" et "l'incessant dévouement" (12). Au service des vénériens hommes travaillait un seul infirmier pour deux ophtalmologies (service externe). Mais c'est encore dans le rapport du pharmacien de l'hôpital, M. G. Pégurier, que nous trouvons le plus de renseignements : dans son service travaillaient trois sœurs et quatre servantes en 1914. "Les sœurs de pharmacie exécutent les prescriptions des médecins sous la direction de la sœur la plus ancienne et la sous la responsabilité du (pharmacien), tandis que les filles de service se répartissent le restant du service qui comprend la préparation des tisanes, des solutions désinfectantes, la manutention des accessoires de pharmacie, des objets de pansements, l'entretien et le nettoyage de tout le matériel et des locaux. Les sœurs de pharmacie se chargent donc du travail des élèves en pharmacie et les filles de service de celui des employés de laboratoire. Nous avons trouvé que le personnel, en particulier celui des sœurs, était doté d'une éducation professionnelle très suffisante en tant qu'aides et d'une bonne volonté parfaite" (13).

Cette répartition a pu être modifiée après la guerre mais non pas les besoins en personnel des services principaux de l'hôpital. Ce personnel laïc ou religieux additionnait ses efforts à ceux des internes et des maîtresses sages-femmes pour assister les médecins dans les soins médicaux et les actes chirurgicaux à effectuer. Ce dévouement collectif, peu rémunéré et somme toute épuisant en période de pleine activité, servait une médecine qui, d'art, commençait, très progressivement et très sensiblement, à devenir une véritable science.

## **II - LES SOINS ET LES ACTES**

A la veille de la Première Guerre Mondiale, de nombreux procédés médicaux et chirurgicaux étaient définitivement acquis par le service hospitalier français. Disposant pour lui d'une équipe médicale compétente dont certains membres étaient même très réputés, l'hôpital Saint-Roch de Nice suivait la tendance générale : initiative et perfectionnement... tout

en gardant certaines techniques. Quand la guerre éclata en 1914, son nouveau laboratoire et sa pharmacie constituaient deux atouts majeurs...

## 1. PREVENTION ET DIAGNOSTIC

### 1 - LA PREVENTION

La vaccination figurait en première place au rang des méthodes préventives les plus employées en ce début de siècle. Disciplinant le microbe de la variole {XVIIIe siècle), de la fièvre typhoïde (1896), du choléra (1888), du charbon (1881) et de la rage (1885), ce procédé s'était facilement imposé à une époque où le nombre de guérisons restait somme toute modeste.

Entre 1914 et 1918, par crainte des épidémies, compagnes des guerres, la ville de Nice multiplia vaccinations et revaccinations comme l'avait prescrit la circulaire ministérielle du 2k août 1914. Ces mesures, prises notamment contre la fièvre typhoïde et la variole, s'appliquaient de façon obligatoire dans toutes les administrations publiques, dans les administrations de chemins de fer et de la Manufacture des Tabacs. Les magasins, les ateliers et les écoles y étaient conviés. De même les réfugiés qui, dès le lendemain de leur arrivée, étaient revaccinés par les médecins de l'assistance publique. En 1915. les médecins en chef des salles militaires reçurent un stock de 560 tubes pour revacciner les troupes restées à Nice.

En 1914, l'hôpital Saint-Roch disposait des principaux vaccins par les soins du pharmacien, M. Gaston Pégurier. Selon, d'ailleurs, le rapport qu'il avait remis à la Commission administrative le 1er janvier de cette même année, son prédécesseur, en retraite depuis le mois d'octobre 1912, n'avait pas pris bien en main la pharmacie : "Il est vrai que c'eut été beaucoup demander en initiative et en éducation moderne à un pharmacien octogénaire et l'on aurait mauvaise grâce de lui reprocher d'être resté fidèle à l'ancienne pharmacopée" (13).

Dans la "nouvelle pharmacopée" figuraient notamment le vaccin contre la typhoïde mis au point par le microbiologiste anglais Ed. Wright, en 1896. Conscient des progrès scientifiques dont il fallait tirer partie, M. G. Pégurier n'avait pas hésité à entamer une correspondance avec les grands laboratoires parisiens : celui du professeur A. Chantemesse (découverte en 1887 des bacilles de la typhoïde) et celui du professeur H. Vincent (description de l'angine à spirochètes en 1898). C'est dire la conscience professionnelle du pharmacien de l'hôpital Saint-Roch de Nice.

D'autres vaccins étaient à la disposition de la population comme les vaccins contre la rougeole et la scarlatine ou encore contre la variole. Un rapport du service de la vaccine au Préfet, datant de l'année 1915. rendit compte d'un cas de variole à l'Escarène : "Le 30 avril, le Dr Roux de l'Escarène signale un cas de variole chez un ouvrier espagnol qui travaille à la construction des lignes de tramways. Ayant été vacciné jeune, n'a plus été revacciné. Il est envoyé à l'hôpital Saint-Roch et de là aussitôt isolé à Saint-Pons" (14). Dans le cas de cet ouvrier le vaccin put servir de moyen thérapeutique.

Les vaccinations étaient faites soit par scarifications superficielles, soit par injections sous-cutanées. Cette dernière méthode, mise au point en 1861, était, selon M. G. Pégurier, "d'introduction assez récente en médecine journalière et par suite en pharmacie". Contrairement à son prédécesseur, il n'achetait pas les ampoules hypodermiques dans les

officines privées, mais les faisait préparer sous sa propre direction. Ainsi, pendant les quatre années de guerre, les médecins de l'hôpital ne furent plus soumis "au bon vouloir des officines privées", aux retards et aux horaires d'ouverture. Ils purent donc vacciner les patients plus rapidement.

Une autre méthode préventive régulièrement employée était, bien sûr, la désinfection : désinfection des salles de soins, des services de contagieux, mais aussi des corps, des produits morbides, du linge, des matelas, des latrines, des éviers... Le règlement de 1910 reproduit à ce sujet des instructions approuvées par le Conseil supérieur d'hygiène publique de France trois ans auparavant (18 février 1907). Plusieurs techniques étaient possibles : soit par immersion dans l'eau bouillante, avec addition de bicarbonate de soude (ou de sel), soit par utilisation de substances chimiques à l'état liquide ou gazeux (crésylole sodique, eau de Javel, lait de chaux, lessive de soude...), soit encore par exposition dans une étuve ou un autoclave. Ce dernier procédé nécessitait, depuis 1902, une autorisation officielle. L'hôpital Saint-Roch l'avait obtenue et son étuve était mise à la disposition de la population.

Les pouvoirs publics responsabilisèrent les hygiénistes dès le mois d'août 1914. Au sujet de la désinfection, le Dr Ballestre, délégué départemental, recommanda l'emploi du lait de chaux dont la fabrication avait lieu sur place. Le 18 octobre 1914, L'Eclaireur de Nice annonça l'arrivée d'un inspecteur de l'hygiène, M. Grall, qui commença l'inspection par la visite de l'hôpital Saint-Roch : "Le médecin-inspecteur Grall, arrivé hier à Nice, a visité les différentes formations sanitaires installées en notre ville. Commencant sa tournée par les salles militaires de Saint-Roch (...) il s'est rendu ensuite dans les hôpitaux temporaires et auxiliaires et les dépôts de convalescents" (15)- Les inspections, désinfections et vaccinations ne furent pas de vaines précautions pour enrayer la prolifération des accidents infectieux comme le tétanos, la gangrène, la typhoïde... Le 1er mai 1916, le Conseil général des Alpes-Maritimes put se féliciter d'une situation assainie, pour le moment du moins. "La scarlatine et la rougeole constatées isolément sur divers points n'ont donné nulle part d'épidémies, la diphtérie a été en remarquable diminution, la fièvre typhoïde, sauf deux exceptions, n'a fait que des atteintes bénignes et isolées" (16).

Cependant, ces méthodes préventives, largement exploitées, n'éliminèrent pas complètement le mal, si elles enrayèrent, pour un temps, la contagion.

## **2 - LE DIAGNOSTIC**

Outre la vaccination, qui concernait relativement peu de maladies, les médecins de l'hôpital Saint-Roch se consacraient à reconnaître le mal et à tenter de l'éliminer ou d'atténuer ses effets.

En 1914, l'établissement du diagnostic passait par les traditionnels et impératifs interrogatoires, palpations, percussions. Venaient s'ajouter ensuite des procédés plus ou moins nouveaux. Nous avons pu les résumer en un tableau classificateur.



## 1914 - LE DIAGNOSTIC

PROCEDES CLINIQUES	PROCEDES PARACLINIQUES				
	CHIMIQUES	CYTO-LOGIQUES	ELECTRIQUES	RADIO-LOGIQUES	IMMUNOLOGIQUES
Sthétoscope bi-auriculaire 1852	Test à la liqueur de Fehling 1848	Hémo-gramme 1904-1912	Electro-cardiogramme 1887	Rayons X 1895	Sérodiagnostic de : - la typhoïde 1896
Thermomètre médical amélioré 1886	Hyperglycémie provoquée ** 1907	Compte des cellules du liquide de la plèvre et des méninges 1900-1902		Exploration de - tube digestif 1910 - voies urinaires 1910 - bronches 1898	- la brucellose 1897 - la syphilis
Fonction lombaire *** 1891					
Signe de Babinski **** 1896					
Signe précoce de la rougeole 1896					
Sphygmomanomètre pratique 1896					
Epreuve vestibulaire 1906					
Temps de saignement 1910					

\* recherche de sucre dans les urines

\*\* recherche du diabète

\*\*\* recueil du liquide des méninges

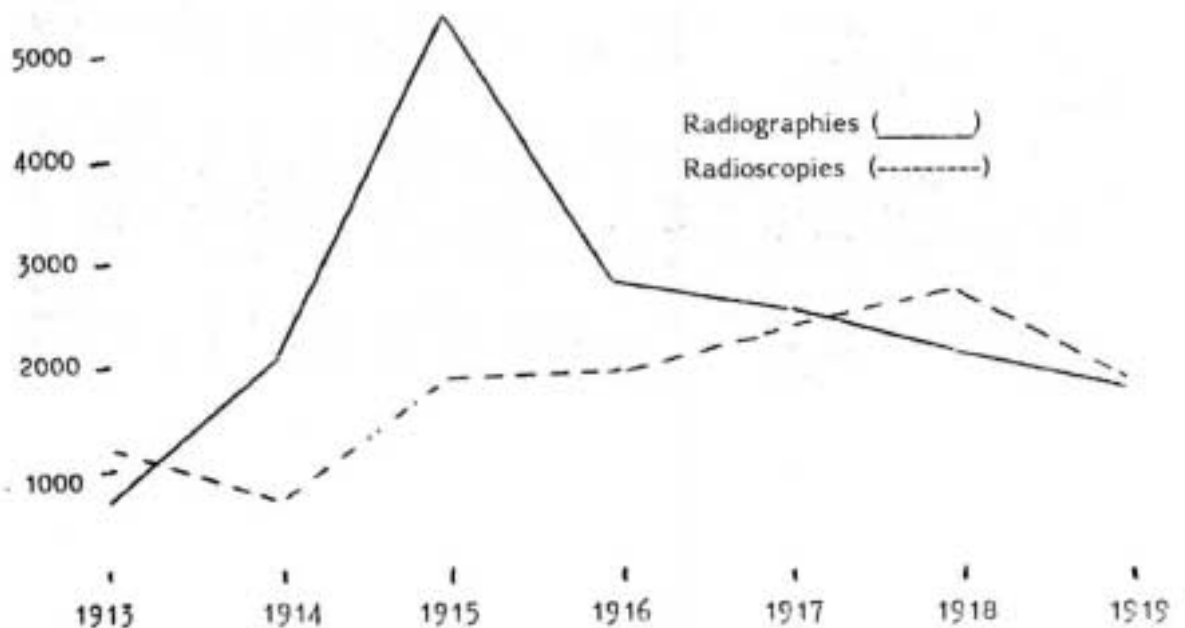
\*\*\*\* recherche d'une atteinte des fibres nerveuses commandant les muscles

A cette date et sur les pas du clinicien G. Dieulafoy (1839-1911), faveur était donnée à l'alliance des procédés cliniques et des procédés para cliniques. L'hôpital Saint-Roch suivait la tendance. Disposant depuis quatre ans (1910) d'un "laboratoire de radiologie et d'électrologie", comme d'un laboratoire bactériologique, l'hôpital put appliquer pendant la guerre chacune des méthodes cliniques et para cliniques mentionnées dans le tableau. Outre l'examen de substances malignes -pus, crachats tuberculeux...- les laboratoires pratiquaient des techniques modernes : selon un rapport datant du 2 janvier 1913 parmi 583 examens réalisés à l'hôpital, figuraient des sérodiagnostics d'agglutination (256), des réactions sérologiques de dépistage de la syphilis {15L réaction de Bordet-Wassermann 1906)... Le rapport du laboratoire constatait en outre une nette augmentation de ces deux types d'examens immunologiques entre 1911 et 1912. Il est probable que cette croissance accompagna les années de guerre et l'expansion de la typhoïde et de la syphilis.

Toujours selon le rapport de l'année 1913, nous remarquons l'utilisation de procédés cytologiques (hémocultures, examens cytologiques de sang, de liquides céphalo-rachidien, de liquides de ponction). Ils étaient pratiqués dans une moindre proportion (84/583) mais témoignaient d'une volonté de perfectionnement, de minutie, propre au monde de la nouvelle science médicale. Plus classique était la méthode de l'ensemencement de la gorge permettant le dépistage de la diphtérie.

Les travaux du laboratoire bactériologique étaient complétés par ceux du service de "radiologie et d'élécyrologie" ; un rapport de l'après-guerre nous fournit les bilans annuels des douze années précédentes (1910-1922) de ce service.

Concernant les radiographies (un seul cliché), pendant les années de guerre, nous remarquons l'accélération de la croissance qui atteint son maximum en 1915 (5\*127 radiographies) ; ce chiffre ne réapparaîtra plus au moins jusqu'en 1922. Les radioscopies quant à elles (le médecin voit bouger le corps du malade à travers un appareil à rayons X) suivent une courbe de croissance plus régulière et plus modeste, le maximum étant cependant atteint, pour les douze années, en 1918 (2779 radioscopies).



L'activité du laboratoire de radiologie de l'hôpital Saint-Roch, en s'accélégrant pendant les années de guerre de façon à la fois rapide et importante, suivit le mouvement général du inonde médical en cette matière. En effet, de 191\*4 à 1918, l'exploration radiologique s'intensifia dans le milieu scientifique concernant d'abord le tube digestif, les voies urinaires et les bronches, puis à la fin de la guerre le cerveau et le larynx. L'originalité de l'hôpital Saint-Roch par rapport à d'autres hôpitaux de province venait peut-être de sa précocité à adopter des procédés modernes (il avait un appareil à rayons X depuis l'année 1897 ?) et aussi de la présence du vice-président de la société d'électroradiologie de France, le Dr Charles Paschetta...

## 2 – La thérapie médicale

L'information des praticiens de province passait généralement par la lecture de revues médicales et de périodiques dont le nombre progressait depuis 1900. Ils aidaient à établir un diagnostic et publiaient les nouveaux procédés fiables de traitement : c'est que le nombre des maladies identifiables avait grandi parallèlement à celui des découvertes et des spécialités médicales. Ces revues étaient sans doute de qualité en France puisque l'Ecole française était au tout premier plan depuis le début du XIXe siècle en ce qui concerne la description et l'identification des maladies... Ainsi, à Nice le 18 novembre 1914, fut publié un rapport sur un nouveau mode de traitement du tétanos expérimenté par les Dr Caillaud et Corniglion avec succès à l'hôpital de Monaco. Ce même texte avait été lu par le prince de Monaco devant l'Académie de médecine.

En 1914, le nombre de guérisons restait modeste malgré les grands bouleversements qui marquaient le monde de la thérapeutique depuis cinquante ans. A l'hôpital Saint-Roch, comme dans les autres hôpitaux français, les praticiens pouvaient adopter, une fois posé le diagnostic, la thérapie médicale, la thérapie chirurgicale, ou l'association des deux. Le progrès résidait dans l'éventail de plus en plus vaste des agents curatifs. Disponibles en 1914, certains restent aujourd'hui irremplaçés. Un tableau répertorie les principaux (voir annexe 1).

A l'hôpital Saint-Roch toutes les techniques médicales inscrites dans le tableau étaient mises en œuvre grâce à un pharmacien méritoire et à la compétence des services.

La sérothérapie était particulièrement employée pour lutter contre les infections. Les sérums étaient en majorité préparés à la pharmacie de l'hôpital depuis 1913 ; l'Institut Pasteur était chargé de fournir à l'Assistance publique les sérums pasteurien selon l'arrêté municipal de cette même année. Tous étaient administrés par injections sous-cutanées.

La radiothérapie et l'électrothérapie étaient aussi de plus en plus utilisées si l'on en croit le tableau évolutif des années 1910-1922. Nous en avons extrait le détail des années de guerre.

	Radiothérapies	Electrothérapies
1914	696	2873
1915	423	4984
1916	1089	2268
1917	1032	1194
1918	1057	836

Les sommets respectifs de ces deux méthodes de traitement semblent donc avoir été atteints en 1915 pour l'électrothérapie et en 1916 pour la radiothérapie. Comme de nos jours, ces procédés tendaient à réduire les tumeurs, sans passer par le bloc opératoire. Relativement récentes, nous ignorons si leur application à l'hôpital Saint-Roch donnèrent, de façon régulière, les résultats escomptés... L'affirmer pourrait expliquer l'accélération que le tableau met en valeur. Dans tous les cas, nous pouvons simplement remarquer l'utilisation croissante des rayons X pour diagnostiquer ou pour traiter avec un maximum en 1915.

La qualité des services de l'hôpital était encore révélée par les médicaments qu'on y employait. Dès l'année 1913t le pharmacien de l'hôpital Saint-Roch s'était procuré le "Salvarsan" (le 606) conçu trois ans plus tôt pour traiter la syphilis... Il dut être particulièrement utilisé pendant la guerre, époque de croissance de ce mal comme nous l'avons vu. Par ailleurs, le pharmacien préparait sur place diverses ampoules hypodermiques, par exemple des ampoules de digitaline contre l'insuffisance cardiaque ou d'émétine préconisée en 1912 contre l'amibiase. Peut-être pourrions-nous parler d'une certaine précocité comme d'un dynamisme de l'information dans le monde médical déjà à cette époque.

Mais ces procédés modernes côtoyaient bien sûr des techniques plus simples et mêmes traditionnelles pour certaines. La cure solaire par exemple ou la balnéation. Cette dernière concernait les maladies aiguës respiratoires (bronchites, broncho-pneumonies, pneumonies...), les méningites cérébro-spinales et la fièvre typhoïde. En 1912, le Dr Camous expliquait dans un rapport l'effort qu'exigeait cette pratique, les malades typhoïdiques étant baignés parfois jusqu'à six fois par jour...

D'autre part à cette époque il était un autre remède très employé à l'hôpital Saint-Roch comme dans tous les hôpitaux français d'ailleurs : le vin. Ainsi trouvons-nous très régulièrement dans la section "Pharmacie" du compte de gestion-matières annuel du vin de Banyuls, de la bière, du vin de Malaga... et du vin de Champagne ! En 1916, la pharmacie se procura également de la limonade, du vin blanc sec... et du rhum. Cependant sur l'avis sans doute des membres de la Commission administrative, la commande se fit plus modeste, en quantité et en variété, l'année suivante !

Le côtoiement de vieux remèdes et de techniques à la pointe du progrès, celui du vin et du parc à rayons X, pourrait caricaturer, pour ainsi dire, le mouvement à la fois tâtonnant et ambitieux du monde de la thérapie médicale pendant la guerre. Que pourrions-nous dire à présent de la thérapie chirurgicale ?

### **3 – La chirurgie**

Les nombreuses expérimentations du XIXe siècle donnaient souvent lieu en 1914 à une application régulière dans les hôpitaux français : en matière chirurgicale l'anesthésie permettait d'opérer plus lentement, avec plus de concentration et d'exactitude. Ainsi que l'avait noté le Dr Schmid du service de chirurgie de l'hôpital Saint-Roch en 1912 : "Il y a un siècle (...) à l'hôpital, la chirurgie n'avait aucun rapport avec nos opérations actuelles que nous commençons à huit heures pour les finir souvent vers midi" (17).

En effet, avant la découverte de l'anesthésie en 1846, les interventions devaient être exécutées très vite. Par la suite, l'emploi d'anesthésiants de courte durée rendait le geste moins sûr et les hémorragies plus fréquentes. Pendant la première guerre mondiale, les chirurgiens de l'hôpital Saint-Roch de Nice utilisèrent comme anesthésiants courants les traditionnels éther et chloroforme. Mais ils se familiarisèrent également avec le chlorure d'éthyle et surtout la stovaine préconisée en 1904 comme le révèle un registre des opérations des années 1917 et 1918.

D'autre part, l'environnement du malade dans le bloc opératoire était plus propice au bon déroulement de l'intervention : les aides-soignants, élèves internes ou aides diplômés étaient compétents et acquis à une hygiène stricte. De leur côté, les instruments étaient plus nombreux, plus précis. Et surtout, les méthodes antiseptiques et aseptiques, apparues respectivement en 1867 et en 1883" réduisaient considérablement le nombre des infections. Le pharmacien de l'hôpital Saint-Roch, M. G. Péguier, avait lui-même publié en 1913 une notice sur la préparation et la stérilisation de la gaze au vioforme. Le vioforme avait, disait-il, "l'avantage d'être dépourvu d'odeur et d'action toxique", et d'avoir "un pouvoir antiseptique supérieur, ou du moins égal, à l'iodoforme" (18).

Si l'anesthésie et les procédés de stérilisation étaient ainsi bien acquis, à la veille de la guerre, à l'hôpital Saint-Roch de Nice, la réanimation en France n'en était qu'à ses premiers pas ; la guerre se chargea de développer ses techniques. En effet, les hôpitaux militaires les plus proches du front recevaient des blessés souvent saignés à blanc après une longue attente sur le champ de bataille et un transport assez lent. La réanimation avant, pendant et après l'opération, devenait donc indispensable. Ici comme dans les hôpitaux éloignés, le bloc opératoire se faisait "sanctuaire" où l'on nettoyait, incisait, ligaturait, réduisait... et amputait. Ce n'est que plus tard que les blessés étaient envoyés à distance du front, à Nice par exemple. Quelles étaient alors les principales opérations du service de chirurgie de l'hôpital Saint-Roch ?

Le registre des opérations des années 1917, 1918, 1919 ainsi que le rapport d'avant-guerre du Dr Schmid nous donnent à ce sujet quelques précisions. Sur 162 opérations relevées parmi d'autres, 65 sont dites "faciles", selon l'avis d'un spécialiste et dans la plupart des cas. Ce sont des opérations d'appendicites, de ganglions, de tumeurs superficielles, de hernies de l'aine, et de cicatrices. Leur cure ne semble pas avoir posé de problème aux chirurgiens selon les observations des rapports. Pour les appendicites et les hernies, le Dr Schmid parlait de sortie du malade au bout du quatorzième jour après l'opération. Plus délicates étaient 66 interventions dites aujourd'hui "moyennes". Il s'agissait d'opérations sur des foyers d'ostéite, des abcès internes, des tumeurs, des fractures... ainsi que des ré-amputations et des désarticulations. Ces interventions demandaient plus de finesse et plus de temps. L'issue était aussi plus aléatoire : en effet, les troubles physiologiques consécutifs à une opération pouvaient être négligés selon la tendance de l'époque qui donnait, d'après un historien de la chirurgie, toute importance au "maniement, aussi habile soit-il, du bistouri", en oubliant parfois le "prix de l'agression".

Le service de chirurgie de l'hôpital Saint-Roch de Nice pratiquait encore des opérations dites, aujourd'hui, de grande chirurgie. Sur les 162 opérations relevées, 33 appartiennent à cette catégorie. Il s'agissait de gastro-entérostomies, de péritonites tuberculeuses ou cancéreuses, d'opérations sur le foie ou le rein. Pour juger de l'initiative et même de l'audace des chirurgiens de l'hôpital Saint-Roch pendant la guerre, il suffit de relever les opérations plus que délicates de tumeurs sur le cervelet, d'extraction de balles logées dans

la colonne vertébrale... Parmi ces opérations, portons notre attention sur une opération neurochirurgicale, une "cranioplastie osseuse", dont voici le détail étonnant : "15 août 1917. M..... 20 ans. Cranioplastie osseuse pour perte de substance de la région pariéto-temporale gauche suite de trépanation pour blessure par éclat d'obus. L'opération est pratiquée d'urgence, le malade étant envoyé pour ses douleurs intolérables au niveau de la blessure. Incision du cuir chevelu en fer à cheval, libération de la dure mère que l'on trouve très adhérente à la cicatrice, pas d'esquilles, pas d'abcès, après légère ponction de la dure mère. On prélève au dépens de l'écaille de l'omoplate gauche une rondelle osseuse qu'on applique sur la perte de substance crânienne. Suture du lambeau, pansements compressifs, pas de drainage. Chaput. A noter : aussitôt le malade réveillé, il n'a plus accusé aucune douleur. Il présentait dans le territoire droit quelques soubresauts" (18).

A n'en point douter, les quatre sombres années de guerre activèrent de façon radicale, le processus engagé de technicisation chirurgicale... A Nice, comme partout en France, fut primée l'efficacité au nom de la survie. Aux interventions courantes en temps de paix vinrent s'ajouter des opérations difficiles dues à la guerre. Hôpital mixte, l'hôpital Saint-Roch dut, bon gré mal gré suivre la tendance générale d'ambition et d'espoir. La guerre, multipliant les cas de chirurgie osseuse et articulaire (chirurgie des "gueules cassées"), entraîna des chirurgiens habitués à des opérations faciles ou moyennes à se surpasser parfois... En 1912, le bilan du Dr Schmid était optimiste : "Résultats opératoires bons, mortalité post-opératoire conforme aux meilleures statistiques". La réputation des chirurgiens de l'hôpital Saint-Roch valait peut-être bien celle de ses médecins. Pourtant un événement capital vint à la fin de la guerre modifier les prévisions de bilans comme il allait noircir le tableau de la victoire à Nice et partout en France. Du 10 avril 1918 à la fin du printemps 1919 fleurit la meurtrière grippe espagnole qu'aucun procédé prophylactique spécifique n'arriva à endiguer, qu'aucune technique thérapeutique ne put traiter. A l'origine de nombreuses complications pulmonaires, elle entraîna la mort rapide de milliers de gens (91^65 décès en France pour la seule année 1918). Cette expérience traumatisante dans l'histoire d'un pays, d'une ville, d'un hôpital fut un tremplin, un défi pour ainsi dire dans le monde de la recherche thérapeutique... Après la guerre, les médecins et les chirurgiens de l'hôpital Saint-Roch revendiquèrent un réaménagement plus moderne des locaux ; sans doute gardaient-ils en mémoire une impuissance terrible vis à vis de l'expérience épidémique lorsqu'ils écrivaient : "Les médecins et les chirurgiens des hôpitaux estiment que l'état actuel ne peut se prolonger et qu'il soulèverait une indignation légitime le jour où il parviendrait à la connaissance du public par suite d'une épidémie, d'une catastrophe publique ou de toute autre cause" (19).

## NOTES

- (1) Bulletin municipal de l'année 1915, "La guerre et la vie municipale", 10 décembre 1915• décès du Dr Moriez.
- (2) L'Eclaireur de Nice, 2 août 1914, p. 3
- (3) Extrait tiré du "Rapport sur le fonctionnement du service pharmaceutique (1913)" rédigé par M. G. Pégurier chargé de ce service. Dossier intitulé "Rapports des chefs de services 1900-1934".
- (4) Lettre du Préfet au Procureur de la République, 16 août 1915" Dossier "Hygiène et Santé publique, personnel médical étranger", M I7609.
- (5) Lettre du maire de Nice au Préfet, 27 novembre 1912, même dossier.
- (6) Registre des délibérations du Conseil municipal, séance du 9 novembre 1912, titre : "Hospices civils, règlement de concours pour l'emploi de pharmacien".
- (7) Règlement-modèle de 1910, chapitre III, art. 11.
- (8) Extrait tiré du "Rapport sur l'exercice 1911-1912 du Service de Chirurgie" rédigé par le Dr Schmid chargé de ce service. Dossier intitulé : "Rapports des chefs de service 1900-1934".
- (9) Loi du 30 novembre 1892 formulée dans la circulaire ministérielle du 11 août 1913, n° 93.
- (10) Extrait du "Rapport sur le fonctionnement du service pharmaceutique (1913)" rédigé par M. G. Pégurier chargé de ce service. Dossier : "Rapports des chefs de service 1900-1934".
- (11) Registre des délibérations du Conseil municipal, séance du 31 octobre 1917, titre : "Hospices civils, gages des préposés et servants".
- (12) Extrait du "Rapport sur l'exercice 1911-1912 du service de chirurgie" rédigé par le Dr Schmid. Dossier "Rapports des chefs de services 1900-1934".
- (13) Extrait du "Rapport sur l'activité pharmaceutique (1913) rédigé par M. Gaston Pégurier chargé de ce service. Dossier intitulé "Rapports des chefs de services 1900-1934".
- (14) Idem
- (15) Extrait des rapports et procès-verbaux des délibérations du Conseil général de l'année 1915 partie 3 : Rapports des chefs de services, service de la vaccine, p. 269.
- (16) L'Eclaireur de Nice, 18 octobre 1914, p. 3
- (17) Extrait des "rapports du Préfet et procès-verbaux des délibérations du Conseil général" de l'année 1916, séance du 1er mai 1916, chapitre Santé publique.
- (18) Rapport sur l'activité du service de chirurgie 1911-1912, rédigé par le Dr Schmid. Dossier "Rapport des chefs de service 1900-1934".
- (19) "Préparation et stérilisation de la gaze au vioforme" par G. Pégurier. Nice, 1913. P. 1.
- (20) Extrait du registre des opérations effectuées à l'hôpital militaire Saint-Roch, année 1917, 15 août.
- (21) Note soumise à la Commission administrative par "les médecins et les chirurgiens des hôpitaux de Nice. Conclusion. Date présumée : 1923. dossier « Rapport des chefs de service 1900-1934 »

\* Les documents utilisés sont conservés aux Archives du Centre hospitalier de Nice.

### ANNEXE 1

MEDECINE				CHIRURGIE ET OBSTETRIQUE
MEDICAMENTS	SEROTHERAPIE	RADIOTHERAPIE	AUTRES	
<b>ANTALGIQUES</b>	Contre : - le tétanos - la diphtérie - les méningites - la septicémie	Radiumthérapie (tumeurs cutanées) 1899 Radiothérapie (tumeurs profondes) 1903	Eaux thermales 1535 Couveuse 1881 Courant électrique (=antalgique) 1887 Transfusion sanguine 1906	<b>MOYENS</b>
Morphine 1817 Aspirine 1899				Anesthésie (Ether, chloroforme) 1846 Anesthésie locale (cocaïne 1884, stovaine 1904) Antisepsie* 1867 (acide phénique) Asepsie** 1883 (chaleur) Aiguilles à suturer 1846 Pince à hémostase 1868 Forceps améliorés 1877 Table d'opération basculante 1884 Gants en caoutchouc 1889 Masque à éther 1902 Rachianesthésie 1903 Curare 1906
<b>TRAITEMENTS</b>	Voies d'administration : - cachets (1877) - injections sous-cutanées (1861) - injections intraveineuses (1873)			<b>OPERATIONS</b>
Majeurs : olchicine (goutte) 1819 Quinine (paludisme) 1820 Digitaline (insuffisance cardiaque) 1871 Trinitrine (angine de poitrine) 1870 Adrénaline (effondrement de la T.A.) (arrêt cardiaque) 1905 Insuline (diabète) 1909 Gardéнал (épilepsie) 1912 Autres : arsenic et composés (maladie du sommeil) (syphillis) 1907 Emetine (amibiase) 1912 Antimoine (leishmaniose) 1913 Nitrate (infection du nouveau-né)				Gastrotomie 1846 Curetage utérin 1846 Pneumothorax artificiel 1888 Hystérectomie élargie 1900 Biopsie musculaire 1903 Thoracoplastie 1907 Exérèses pulmonaires 1907 Embolectomie pulmonaire 1908 Neurochirurgie intracrânienne 1908 Thyroïdectomie 1909 (pour cardiomyopathie) Enclouage 1910 (pour ostéosynthèse) Chirurgie des gros vaisseaux 1913 Chirurgie de l'oesophage 1913
				* antisepsie : destruction des microbes par des agents chimiques * asepsie : prévention des microbes par la stérilisation des pansements, instruments, blouses, eau, par la chaleur



COMPTES-RENDUS

BIBLIOGRAPHIQUES

PANICACCI Jean-Louis, *Les Alpes-Maritimes de 1939 à 1945. Un département dans la tourmente*. Serre, Nice, 1989, 399 pages.

Jean-Louis Panicacci, professeur d'histoire, correspondant départemental du Comité d'histoire de la Deuxième guerre mondiale, puis de l'Institut d'histoire du temps présent, a effectué de nombreuses enquêtes et publié des travaux importants sur les Alpes-Maritimes de 1939 à 1945. Il a tenu à synthétiser toutes ses recherches pour en tirer un fort volume, abondamment illustré et accompagné de riches annexes.

L'auteur, qui a rassemblé une masse impressionnante de renseignements, les classe avec une minutie d'entomologiste et livre au lecteur une information dense mais bien maîtrisée et clairement présentée. Aucun élément de la vie départementale ne reste dans l'ombre. Tour à tour sont passés en revue les événements politiques et militaires, la conjoncture économique, la vie quotidienne des populations, la condition des Juifs.

Le livre offre peu de perspectives générales et est construit sur un plan analytique juxtaposant une série de mises au point très précises, classées chronologiquement et pouvant, selon la curiosité du lecteur, être lues séparément.

Contrairement à ce qui se produisit dans d'autres régions, l'armée des Alpes se comporta brillamment face aux assaillants italiens durant les combats de 1940. Les Alpes-Maritimes demeurèrent fidèles à leur tradition conservatrice et, sous le régime de Vichy, le chef-lieu mérita le surnom de "fille aînée de la Révolution nationale". Les mouvements d'extrême-droite s'installèrent durablement, mais ne purent empêcher l'émergence d'une Résistance multiforme et bientôt active. Le livre souligne bien une autre particularité du département : la prédominance de la fonction d'accueil, laquelle ne pouvait qu'être mise à mal par la guerre. Autre originalité, les Alpes-Maritimes appartinrent à ce domaine méridional qui connut une double occupation, italienne de novembre 1942 à septembre 1943, allemande ensuite. Les Juifs, malmenés par le régime de Vichy - les israélites furent victimes d'une vaste rafle en août 1942 - bénéficièrent ensuite de la protection des Transalpins, avant de tomber dans les rêts allemands après septembre 1943. Le livre fournit de nombreux détails sur les querelles internes de la Résistance, les rivalités politiques qui s'exaspèrent après la Libération, la poussée de la gauche.

Peu de départements ont fait l'objet d'une étude aussi fouillée. C'est le grand mérite de Jean-Louis Panicacci que de maintenir vivant un passé relativement proche, mais qu'en raison de son âge il n'a pas vécu, et de s'attacher à établir les faits dans leur vérité scientifique.

Ralph SCHOR

CANINI Gérard, *Mémoire de la Grande Guerre. Témoins et témoignages*. Presses universitaires de Nancy, 1989, 414 pages.

En 1929, Jean Norton-Cru, dans son livre *Témoins*, posa les fondements critiques permettant d'évaluer les textes inspirés par la Grande Guerre. Pour lui, une oeuvre n'était scientifiquement acceptable que si l'auteur avait intégralement vécu les faits qu'il narrait. Depuis la publication de cet ouvrage pionnier, la notion de témoignage s'est fortement développée et c'est à l'analyse de cette mémoire élargie de la Grande Guerre que s'est voué le colloque réuni à Verdun en juin 1986.

Les auteurs des communications passent en revue tous les matériaux aujourd'hui retenus par l'historien. La littérature occupe une place de choix. L'intérêt des oeuvres de Maurice Genevoix est souligné ; les écrivains qui, comme lui, s'en tiennent strictement aux faits, en scribes se méfiant des partis pris idéologiques, cherchent certes, très subjectivement, à se délivrer de souvenirs insupportables, mais veulent aussi rétablir une vérité souvent travestie par la censure et transmettre l'expérience de toute une génération. Henri Barbusse qui pousse le réalisme romanesque aux confins du reportage n'est pas très éloigné de ce projet. Roger Martin du Gard qui, plus ambitieusement et explicitement, cherche des leçons dans l'histoire, transforme bien davantage la réalité vécue.

Quelques communications montrent tout l'apport des correspondances privées. La vie quotidienne et les mentalités y apparaissent avec la plus grande netteté. Les lapsus eux-mêmes y sont révélateurs, comme cette formule finale d'une tendre épouse à son mari éloigné : "Des gros baisers de ta petite chérie qui ne sexe de penser à toi". Les lettres des paysans montrent combien la mobilisation constitue pour eux une rupture avec le cadre familial et l'entrée dans un monde nouveau où se mêlent épreuves et découvertes.

La mémoire de la Grande Guerre peut être aussi appréhendée dans certains milieux spécifiques, ceux des officiers, des aviateurs, des prisonniers. Le cinéma, les photographies, les manuels scolaires, les guides touristiques, les paysages, les cérémonies officielles constituent d'autres supports qui contribuent à entretenir le souvenir.

Aujourd'hui se multiplient les témoignages de personnalités, hommes politiques, journalistes, vedettes de music-hall, qui doivent leur légitimité à leur seule célébrité. Les historiens de l'avenir analyseront avec fruit ce phénomène de société. Les historiens d'aujourd'hui qui se penchent sur les témoignages inspirés par les années de 1914 à 1918 constatent qu'à côté de quelques écrivains à la notoriété établie, une foule de jeunes inconnus n'hésita pas à prendre la plume, seulement parce que leur participation au combat les autorisait à livrer leur expérience. Les historiens savent combien est précieux le langage des anonymes et l'enseignement des images. Sur tous ces aspects le livre *Mémoire de la Grande Guerre* apporte une très riche moisson d'exemples et de mises au point qui fixent les idées.

**TABLE PAR NOMS D'AUTEURS DES ARTICLES PARUS  
EN 1989 DANS RECHERCHES REGIONALES**

Bibliothèque des Archives départementales des Alpes-Maritimes - Section Histoire. Nouvelles acquisitions juillet 1988-juin 1989	p. 31
Les sociétés de secours mutuel et les autres associations d'Italiens dans le département des Alpes-Maritimes (1860-1940)	p. 285
<b><u>Catherine ACCHIARDI</u></b>	
Les fresques d'Elva en haut Piémont Fin XVe-début XVI s. (fin)	p. 3
<b><u>Olivia ANTONI</u></b>	
Aperçus de la population roturière monégasque au XVIIIe siècle	p. 157
<b><u>Marielle BONJOUR</u></b>	
La fabrique paroissiale. L'exemple du doyenné de Saint-Auban (1858-1906)	p. 133
<b><u>Manuel BONNET</u></b>	
Niece à Nice	p. 71
<b><u>Philippe CIREDDU</u></b>	
La presse cannoise (1919-1939)	p. 211
<b><u>Jocelyne DORME</u></b>	
Saint-Tropez nommée désir	p. 143
<b><u>Michel DREYFUS</u></b>	
Les sources de l'histoire ouvrière, sociale et industrielle dans la région Provence Alpes-Côte d'Azur	p. 149
<b><u>Colin DYER</u></b>	
La population de Saint-Raphaël : croissance, nationalités et profession 1841-1982	p. 247
<b><u>Yves HIVERT-MESSECA</u></b>	
La franc-maçonnerie dans le département des Alpes-Maritimes sous le Consulat et l'Empire	p. 269
<b><u>Florence JACQUOT, Paul MEGEVAND, Danielle BOCCHINO</u></b>	
La vaccination dans les Alpes-Maritimes de 1859 à 1861	p. 101
<b><u>Maurice JULIAN</u></b>	
Les risques naturels dans l'intérieur des Alpes-Maritimes : permanences et variations historiques	p. 259

Brigitte MUYARD-DELORME

L'instruction primaire dans les Alpes-Maritimes de 1860 à 1914 p. 113

Françoise NITART-GASTALDI

Le rattachement de Tende et La Brigue à la France en 1947  
Etude de presse comparée *Nice-Matin* et *Le Patriote* p. 221

Christophe PLESSIS

Le clergé du diocèse de Vence au XVIIIe siècle (1698-1789) p. 81

Florence RAFFRAY

L'hôpital Saint-Roch de Nice pendant la première guerre mondiale :  
médecins, soins et actes p. 297

Sandrine VIGNER

Les débuts du *Petit Niçois* (26 janvier 1881-31 décembre 1888) p. 175

DIRECTION  
**ARCHIVES**  
*Votre mémoire*

Centre Administratif Départemental  
06030 NICE CEDEX  
Téléphone : 93 72 20 81